

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2174

16 août 2014

SOMMAIRE

ADLG Commanditée	104311	CapitalatWork Foyer Umbrella	104314
Aldulux (SPF) S.A.	104306	Carinae Group S.A.-SPF	104317
Alpha Strategy Premium, S.C.A., SICAV-SIF	104306	CDR Ray Investor III S.à r.l.	104315
ANSYS Luxembourg Holding Company S.à r.l.	104306	Certram Properties Sàrl	104319
Antonio Fusco International S.A.	104306	Charon SPF S.A.	104310
Aran Sàrl	104307	Charon SPF S.A.	104313
Avrone S.à r.l.	104306	Chesnut Holdings S.à.r.l.	104351
Bartolux S.A.	104307	Choucas S.A.	104314
Basic Holding S.A.	104352	CleveXel Pharma International	104311
BB Company S.A.	104308	CORDET Carry & Co-Invest GP S.à r.l. ..	104322
Beamex S.A., SPF	104320	Dekorun Equity S.A. SPF	104307
Bear Stearns International Funding I S.à r.l.	104307	De Reiger S.A.	104313
Beaufort Lotissement S.A.	104308	Deutsche Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	104313
Blac Consulting S.A.	104307	Embassair Holding	104317
Bonaban S.A.	104308	Finnley S.A.	104319
Bridge Development Corp	104312	Grupo ASSA Luxembourg S.A.	104313
Cajas Españolas De Ahorros II Sicav	104317	GTB Global Assets S.A.	104352
Cajas Españolas De Ahorros Sicav	104311	Information, Systèmes et Développement S.à r.l.	104352
Caldera Investment S.A.	104311	Kaymu Slovakia S.C.Sp.	104318
Calicot	104351	Les Mares International S.A.	104310
Calicot	104319	The Carlyle Group (Luxembourg) JV ...	104335
Callipige S.A.	104314	VALMA S.A., société de gestion de patri-moine familial	104312

Antonio Fusco International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 56.955.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014081384/10.

(140096815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Avrone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 67.621.

Les documents de clôture de l'année 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 06 juin 2014.

Référence de publication: 2014081398/10.

(140096256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Aldulux (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 172.649.

Par la présente, je soussignée Wurth joelle, née le 11 août 1961 à Arlon, demeurant au 27huelerstrooss L-8521
Beckerich, déclare donner ma démission de mon poste de commissaire au compte de la société aldulux spf sa. Sise au
L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, B 172.649.

Beckerich, le 1^{er} juin 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014081372/11.

(140096080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

**Alpha Strategy Premium, S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une
SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 147.972.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 06 juin 2014.

Référence de publication: 2014081375/11.

(140096140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

ANSYS Luxembourg Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 132.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.645.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014081380/12.

(140096064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Dekorun Equity S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 174.025.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014081490/9.

(140096097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Bartolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 4, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 37.296.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BARTOLUX S.A.

Référence de publication: 2014081416/10.

(140096381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Aran Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 56.792.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014081385/11.

(140096516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Bear Stearns International Funding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.042.629.006,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 122.102.

Les comptes annuels au 30 Novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2014.

Marie ROUVIERE

Secrétaire Générale par Intérim

Référence de publication: 2014081419/12.

(140096757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Blac Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 147.120.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2014.

BLAC CONSULTING S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014081425/12.

(140096062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Bonaban S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 41.176.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014081427/10.

(140096177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Beaufort Lotissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 138.087.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 05 juin 2014.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2014081401/11.

(140096694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

BB Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 85, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 187.606.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois mai.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Monsieur Samel BADIC, commerçant, demeurant à L-9510 Wiltz, 23, rue Leopold Richard.

Lequel comparant a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "BB Company S.A."

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties. La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagements en faveur de tiers.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou qui sont de nature à en favoriser l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Elle peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de mai à 15 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription - Libération

Les actions ont été intégralement souscrites par l'actionnaire unique, Monsieur Samel BADIC, susdit.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été partiellement libérées par des versements en numéraire à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que le capital social au montant de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2015.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

Est nommé aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Samel BADIC, commerçant, demeurant à L-9510 Wiltz, 23, rue Leopold Richard.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

- Monsieur Nihad BADIC, employé privé, demeurant à L-9510 Wiltz, 23, rue Leopold Richard.

Troisième résolution

Le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2561 Luxembourg, 85, rue de Strasbourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: BADIC, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 mai 2014. Relation: LAC / 2014 / 24280. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 10 juin 2014.

Référence de publication: 2014081417/111.

(140096101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Charon SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 51.034.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014081436/10.

(140096331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Les Mares International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 107.038.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 4 mars 2013

Démission des administrateurs suivants avec effet au 4 mars 2013:

- Géraldine LOPEZ

- CA Consulting International S.A.

Veuillez également prendre note des corrections suivantes:

- Dominique DELABY est né le 8 avril 1957,

demeure professionnellement au 16a, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, a pouvoir de signature unique.

- VERICOM S.A. est établie et a son siège social au 1, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014083168/16.

(140098394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Cajas Españolas De Ahorros Sicav, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 55.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 juin 2014.

Référence de publication: 2014081451/11.

(140096319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Caldera Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 128.496.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 2014

L'Assemblée Générale ratifie la décision du Conseil d'Administration du 7 août 2013 de coopter aux fonctions d'administrateur Monsieur Barry Black, en remplacement de Madame Catherine Peuteman, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2017.

Extrait sincère et conforme
CALDERA INVESTMENT S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014081452/14.

(140096238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

**ADLG Commanditée, Société Anonyme,
(anc. CleveXel Pharma International).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 173.255.

L'an deux mille quatorze, le vingt-septième jour du mois de mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "CleveXel Pharma International", établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 173255 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 120 du 17 janvier 2013,

et dont les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Madame Alexia UHL, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La Présidente désigne Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

Changement de la dénomination sociale en "ADLG Commanditée" et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les mandataires et les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale en "ADLG Commanditée" et de modifier subséquemment l'article 1^{er} des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}**. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "ADLG Commanditée", (ci-après la "Société"), régie par les dispositions légales y afférentes ainsi que par les présents statuts (les "Statuts")."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille vingt euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, M. GOERES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mai 2014. LAC/2014/24738. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 5 juin 2014.

Référence de publication: 2014081441/57.

(140096587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Bridge Development Corp, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 112.346.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire reportée du 4 juin 2014

L'assemblée note le changement d'adresse du commissaire aux comptes, à savoir, CHESTER & JONES Sarl, RCS Luxembourg B 120.602, 14 rue Bernard Haal, L-1711 Luxembourg.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014081430/11.

(140096159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

VALMA S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 112.496.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2014.

Pour: VALMA S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola

Référence de publication: 2014083396/16.

(140098469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

De Reiger S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 161.032.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014081500/9.

(140096440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Deutsche Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 172.538.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014081492/9.

(140096763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Charon SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 51.034.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014081437/10.

(140096417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Grupo ASSA Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 173.172.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23 mai 2014:

- Le mandat de Pablo Andres de 241, Lima, RA - C1073AAE Buenos Aires, le commissaire aux comptes de la société, est renouvelé.
- Le nouveau mandat de Pablo Andres prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015 statuant sur les comptes annuels de 2014.
- Le mandat de Mme. Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.
- Le nouveau mandat de Mme. Heike Kubica prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017 statuant sur les comptes annuels de 2016.
- Le mandat de Mons. Daniel Bley, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.
- Le nouveau mandat de Mons. Daniel Bley prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017 statuant sur les comptes annuels de 2016.
- Mons. Graeme Jenkins, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement l'administrateur démissionnaire, Mons. Erik van Os, avec effet au 23 mai 2014.
- Le nouveau mandat de Mons. Graeme Jenkins prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Luxembourg, le 23 mai 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014083068/29.

(140098036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Callipige S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 73.348.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2014.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014081456/14.

(140096699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Chouc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 110.896.

Il est porté à la connaissance de tous, qu'en date du 12 mai 2014, Monsieur Frederik ROB a démissionné de son mandat d'administrateur de la société:

CHOUCAS S.A.
Société Anonyme
24, rue Saint Mathieu
L-2138 Luxembourg
RC Luxembourg: B 110.896

Référence de publication: 2014081465/14.

(140096830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

CapitalatWork Foyer Umbrella, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 60.661.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 15 avril 2014 a décidé:

- de renouveler les mandats d'administrateurs de:

Monsieur Claude EYSCHEN, 12 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange,
Monsieur Michel JANIAC, 12 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange,
Monsieur Ivan NYSSSEN, 153 Avenue de la Couronne, B-1050 Bruxelles,
Monsieur Erwin DESEYN, 153 Avenue de la Couronne, B-1050 Bruxelles,
Monsieur Jean François SCHOCK, 8 Avenue de Lothier, L- 1150 Bruxelles.

- de nommer au mandat d'administrateur:

Madame Virginie COURTEIL, 12 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange,
pour une période d'un an jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

- de ne pas renouveler le mandat de ERNST & YOUNG S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises.

- de nommer Deloitte Audit S.à.r.l., 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 juin 2014.

Pour CapitalatWork Foyer Umbrella
SICAV
RBC Investor Services Bank S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2014082900/26.

(140097805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

CDR Ray Investor III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 106.904.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of April;

Before Us, Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

CDR Ray Investor III L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office at M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies, acting by its general partner, CDR Ray Investor III GP Limited, having its registered office at M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies,

here represented by Mrs. Sara LECOMTE, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "CDR Ray Investor III S.à r.l." (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 106.904, which has been incorporated by deed of Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 21 February 2005, and which articles of association (the "Articles", which term shall encompass all subsequent amendments to the articles of incorporation of the Company) are published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 731 dated 22 July 2005. The Articles have not been amended since its incorporation.

The appearing party, representing the whole share capital of the Company and represented as stated here above, requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of a general meeting of shareholders and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing, and of article 12.3 of the Articles:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve and put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint as liquidator of the Company, Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 142.389, in accordance with article 18 of the Articles (the "Liquidator").

The Sole Shareholder resolves to approve the engagement letter granted to the Liquidator in relation to its mandate as liquidator.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves that the Liquidator shall receive the powers determined hereafter:

- The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the 1915 Law;
- The Liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; and remove any attachment, with or without payment, of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance;
- The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company;
- The Liquidator may, under its responsibility and for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers as it determines and for the period it determines;
- The Liquidator may distribute to the Sole Shareholder an advance in cash or in kind on the proceeds of the liquidation;
- The Liquidator shall be liable, both to third parties and to the Company, for the execution of the mandate given to it hereby;
- The Liquidator's signature binds validly and without limitation the Company in the process of liquidation;
- The Liquidator shall draft a report on the results of the liquidation and the employment of the corporate assets with supporting accounts and documents.

Costs and expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-sept avril;

Par-devant Nous, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

CDR Ray Investor III L.P., une société en commandite (exempted limited partnership) constituée sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies, agissant par l'intermédiaire de son associé commandité (general partner), CDR Ray Investor III GP Limited, ayant son siège social à M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies, ici représentée par Madame Sara LECOMTE, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de partie comparante et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, aux fins d'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") d'une société à responsabilité limitée "CDR Ray Investor III S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.904, constituée par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 21 février 2005, dont les statuts (les statuts initiaux ainsi que toutes les modifications subséquentes aux statuts initiaux étant les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 731 du 22 juillet 2005. Les Statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société et représentée comme indiqué ci-dessus, requière le notaire d'acter les résolutions suivantes prises en conformité avec les provisions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales datée du 10 août 1915, telle que modifiée (la "Loi de 1915"), selon lesquelles un associé d'une société à responsabilité limitée peut exercer les pouvoirs d'une assemblée générale des associés et les décisions de l'associé unique sont enregistrées dans les minutes ou établies par écrit, et de l'article 12.3 des Statuts:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation à compter de la date du présent acte.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de se nommer comme liquidateur de la Société, Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.389, conformément à l'article 18 des Statuts (le "Liquidateur").

L'Associé Unique décide d'approuver la lettre d'engagement accordée au Liquidateur dans le cadre de son mandat de liquidateur.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide que le Liquidateur recevra les pouvoirs comme déterminés ci-après.

- Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi de 1915;
- Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de procéder à une inscription automatique; renoncer à tous droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions résolutoires; et enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres charges;
- Le Liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société;

- Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera;
- Le Liquidateur pourra distribuer à l'Associé Unique une avance en numéraire ou en nature sur le boni de liquidation;
- Le Liquidateur sera responsable tant envers les tiers qu'envers la Société, pour l'exécution du mandat qui lui est donné;
- La signature du Liquidateur lie valablement et sans limitation la Société dans le processus de liquidation;
- Le Liquidateur rédigera un rapport sur les résultats de la liquidation et sur l'emploi des actifs sociaux, comptes et documents à l'appui.

Coûts et dépenses

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en en-tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 22 avril 2014. Relation: LAC/2014/18567. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014085279/133.

(140100842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

Embassair Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 131.087.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014081533/9.

(140096250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Cajas Españolas De Ahorros II Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 68.589.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 11 juin 2014.

Référence de publication: 2014081450/10.

(140096309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Carinae Group S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 164.196.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg.

Référence de publication: 2014081457/10.

(140096644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Kaymu Slovakia S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 187.785.

Excerpts of the Limited Partnership Agreement (the "Partnership Agreement") of Jalapa Kaymu Slovakia S.C.Sp., a Special Limited Partnership, executed on 28 May 2014

1. Partners who are jointly and severally liable. Digital Services XVI (GP) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 186.477 (the "General Partner").

2. Name, Partnership's Purpose, Registered Office, Business Year.

(i) Name

The special limited partnership shall have the name: "Kaymu Slovakia S.C.Sp." (the "Partnership").

(ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in order to further the development, marketing and provision of internet services through such domestic and foreign subsidiaries (e-commerce covering goods and services of different kinds) and the provision of logistic services, digital services and all other services relating to the aforementioned business.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership is entitled to pursue any and all activities which directly or indirectly serve its purpose. The Partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

(iii) Registered Office

The Partnership shall have its registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

(iv) Business Year

The business year of the Partnership shall be the calendar year.

3. Designation of the manager and signatory powers. The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner.

The General Partner shall manage the Partnership on the basis of the provisions of the limited partnership agreement and otherwise in the best interest of the Partnership. Any liability of the General Partner vis-à-vis the Partnership or its Partners shall be limited to willful misconduct (dol) and gross negligence (négligence grave).

The Partnership is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the General Partner that represents it.

4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The Partnership commences as from 28 May 2014, for an indefinite term.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Auszüge des Gesellschaftsvertrages (Limited Partnership Agreement) (der "Gesellschaftsvertrag") der Kaymu Slovakia S.C.Sp., einer Partnerschaftsgesellschaft Luxemburger rechts (Special Limited Partnership), Abgeschlossen am 28. Mai 2014

1. Gesellschafter, die unmittelbar und gesamtschuldnerisch haften. Digital Services XVI (GP) S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den Bestimmungen des Gesetzes des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Geschäftssitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 186.477 (die "Komplementärin").

2. Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr.

(i) Name

Die Gesellschaft heißt: "Kaymu Slovakia S.C.Sp." (die "Gesellschaft")

(ii) Zweck der Gesellschaft

Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form, die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf die Entwicklung, das Marketing und die Erbringung von Internetdienstleistungen durch inländische und ausländische Tochtergesellschaften (im Bereich E-Commerce bezüglich Waren und

Dienstleistungen jeglicher Art) sowie die Erbringung von Logistikdienstleistungen, Digitaldienstleistungen und allen anderen Dienstleistungen, die mit der zuvor genannten Geschäftstätigkeit im Zusammenhang stehen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder die der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften auf jede andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt ihrem Zweck dienen. Die Gesellschaft kann jegliche Rechte und Pflichten in Bezug auf Beteiligungen an anderen Gesellschaften ausüben.

(iii) Sitz

Der Sitz der Gesellschaft ist in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.

(iv) Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr wird das Kalenderjahr sein.

3. Wahl des Geschäftsführers und Zeichnungsbefugnisse. Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt der amtierenden Komplementärin.

Die Komplementärin wird die Gesellschaft auf Basis der Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages oder in sonstiger Weise bestmöglich im Interesse der Gesellschaft führen. Jede Haftung der Komplementärin gegenüber der Gesellschaft wird auf Fälle des Vorsatzes (dol) und der groben Fahrlässigkeit (négligence grave) beschränkt.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift der Komplementärin, durch welche die Gesellschaft repräsentiert wird, rechtskräftig gegenüber Dritten verpflichtet.

4. Anfang und Enddatum der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird am 28. Mai 2014 für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Référence de publication: 2014084696/76.

(140100097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Finnley S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 80.272.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014081556/9.

(140096439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Calicot, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 260.230.306,00.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 169.912.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2013 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014081454/11.

(140096546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Certram Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 117.330.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014081463/12.

(140096225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Beamex S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 36.107.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the second day of the month of June;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The private limited liability company incorporated and existing under the laws of Belgium "REMIERE BENELUX", established and having its registered office in B-1000 Brussels, Havenlaan 86C, BUS 204 (Belgium), registered with the Commercial Court of Brussels ("Rechtbank van Koophandel of Brussel") and recorded at the Business Registration Office ("BRO") (Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) / Kruispuntbank van Ondernemingen (KBO)) under the number 0865.935.826,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the mandatory and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the public limited company ("société anonyme") qualified as family wealth management company ("société de gestion de patrimoine familial") "BEAMEX S.A., SPF", established and having its registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 36107, (the "Company"), has been originally incorporated under the name of "BEAMEX S.A.", pursuant to a deed of Me Frank BADEN, notary then residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on February 4, 1991, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 286 of July 25,

and that the articles of association have been amended pursuant to deeds of:

- Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), on December 5, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 611 of August 8, 2001, containing the change of the Company's name into "BEAMEX HOLDING S.A.", and

- the undersigned notary, on July 30, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1834 of September 8, 2010, containing notably the transformation of the Company into a family wealth management company as well as the adoption of the current denomination;

2) That the share capital is set at eight million five hundred thousand Swiss francs (8,500,000.- CHF), represented by ten thousand (10,000) shares of a par value of eight hundred and fifty Swiss francs (850.- CHF) each;

3) That the appearing party, represented as said before, has successively become the owner of all the shares of the Company (the "Sole Shareholder");

4) That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

5) That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date;

6) That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, it has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

7) That the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authenticate its declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, it irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

8) That the Sole Shareholder declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7);

9) That the Sole Shareholder declares formally withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;

10) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

11) That full and entire discharge is granted to the board of directors and statutory auditor for the performance of their assignment.

12) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand three hundred and twenty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le deuxième jour du mois de juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois de la Belgique "REMIERE BENELUX", établie et ayant son siège social à B-1000 Bruxelles, Havenlaan 86C, BUS 204 (Belgique), inscrite au Tribunal de Commerce de Bruxelles ("Rechtbank van Koophandel of Brussel") et enregistrée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) (Kruispuntbank van Ondernemingen (KBO)) sous le numéro 0865.935.826,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial "BEAMEX S.A., SPF", établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 36107, (la "Société"), a été originairement constituée sous le nom de "BEAMEX S.A.", suivant acte reçu par suivant acte reçu Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 4 février 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 286 du 25 juillet 1991,

et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par:

- Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 611 du 8 août 2001, contenant le changement de la dénomination sociale en "BEAMEX HOLDING S.A.", et

- le notaire instrumentant, le 30 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1834 du 8 septembre 2010, contenant notamment la transformation de la Société en société de gestion de patrimoine familial ainsi que l'adoption de la dénomination actuelle;

2) Que le capital social est fixé à huit millions cinq cent mille francs suisses (8.500.000,- CHF), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de huit cent cinquante francs suisses (850,- CHF) chacune;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

- 9) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;
- 10) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;
- 11) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;
- 12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille trois cent vingt euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juin 2014. LAC/2014/26536. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 18 juin 2014.

Référence de publication: 2014085217/135.

(140101359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

CORDET Carry & Co-Invest GP S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 189.427.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of July.

Before, Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Coraxis Limited, a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Malta, having its registered office address at Domestica Building Fourth Floor, Msida Valley Road, Msida MSD 9020, Malta and registered with the Registry of Companies in Malta under number C 65634 (the Subscriber),

here represented by Caroline Ramier, professionally residing in Rambrouch, by virtue of a proxy, given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Subscriber and the undersigned notary, shall remain attached to and shall be filed together with this notarial deed with the registration authorities.

The Subscriber, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

Section I - Definitions

Articles means the articles of association of the Company as amended from time to time;

Board means the board of managers of the Company;

Chairman has the meaning given to it in article 12.2 of the Articles;

Companies Act means the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended;

Company means "CORDET Carry & Co-Invest GP S.à r.l.";

General Meeting means a general meeting of the shareholders of the Company; and **General Meetings** means any of them;

Manager means a member of the Board; and **Managers** means all of them;

Secretary has the meaning given to it in article 14 of the Articles;

Shareholder means any person holding Shares or to whom Shares are transferred or issued from time to time (excluding the Company) in accordance with the terms of the Articles; and **Shareholders** means all of them;

Share means any issued share from time to time in the capital of the Company; and **Shares** means all of them;

Sole Manager means, in the case there is only one Manager, the sole Manager of the Company; and

Sole Shareholder means, in the case there is only one Shareholder, the sole Shareholder of the Company.

Section II - Articles of association

Art. 1. Form, name and number of Shareholders.

1.1 Form and name

There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "CORDET Carry & Co-Invest GP S.à r.l."

1.2 Number of Shareholders

The Company may have a Sole Shareholder or several Shareholders.

Where the Company has only a Sole Shareholder, any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg city.

It may be transferred within such municipality by a resolution of the Board or, as the case may be, of the Sole Manager. The registered office may also be transferred within such municipality by a resolution of the General Meeting or, as the case may be, of the Sole Shareholder.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 5. Share capital.

5.1 Outstanding share capital

The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by 100,000 ordinary A Shares without nominal value, which are fully paid-up.

A Share and B Shares may further be created by the Board on the basis of the authorisation given to it to increase the share capital in accordance with article 5.3 of these Articles.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

5.2 Contribution to a "capital surplus" account

The Board is authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the Board, within the limit prescribed by Luxembourg law. A capital contribution without the issuance of new shares shall be booked in a "capital surplus" account in accordance with Luxembourg law.

In addition, the General Meeting is also authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the General Meeting, within the limit prescribed by Luxembourg law and which shall be booked in the "capital surplus" account referred to in the above paragraph.

5.3. Authorisation for the Board to increase the share capital

(a) Size of the authorisation

The Board is authorised to increase the current share capital by up to EUR 50,000,000 (fifty million Euro) represented by a maximum of 100,000 (one hundred thousand) A Shares without nominal value and 900,000 (nine hundred thousand) B Shares without nominal value.

(b) Terms of the authorisation

The Board is authorised, during a period starting on 30 July 2014, and expiring on the fifth anniversary of such date, to increase the current share capital up to the amount of the authorised capital specified under article 5.3 (a), in whole or in part from time to time, (i) by way of issuance of A shares and/or B shares in consideration for a payment in cash, (ii) by way of issuance of A shares and/or B shares in consideration for a payment in kind and (iii) by way of capitalisation of distributable profits and reserves, including share premium and capital surplus, with or without an issuance of new shares.

The Board is authorised to determine the terms and conditions attaching to any subscription and issuance of shares pursuant to the authority granted under this article 5.3, including by setting the time and place of the issue or the successive issues of shares, the issue price, with or without a premium, and the terms and conditions of payment for the shares.

(c) Recording of capital increases in the Articles

Article 5.1 of the Articles shall be amended so as to reflect each increase in share capital pursuant to the use of the authorisation granted to the Board under this article 5.3 and the Board shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of the recording of such increase and the consequential amendments to the Articles before a notary.

Art. 6. Amendments to the Share capital. The Share capital may be changed at any time by a decision of the Sole Shareholder or by decision of the General Meeting, in accordance with article 16 of these Articles.

Art. 7. Profit sharing. The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in article 19 in any year in which the General Meeting or, as the case may be, the Sole Shareholder resolves to make any distribution of dividends.

Art. 8. Indivisible Shares. Towards the Company, the Shares are indivisible, and only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Shares. In case of a Sole Shareholder, the Shares held by the Sole Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares inter vivos to third parties must be authorised by the General Meeting who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of Shares among the Shareholders.

The transfer of Shares mortis causa to third parties must be accepted by the Shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving Shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Companies Act will apply.

Art. 10. Redemption of Shares. The Company shall have power to acquire Shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of Shares held by it in its own Share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the Sole Shareholder or the General Meeting. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 16 of these Articles.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder or of one of the Shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management.

12.1 Management

The Company is managed by one or several Managers. If several Managers are appointed, they will constitute a Board. The Manager(s) need not to be Shareholder.

The Manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the General Meeting, adopted by Shareholders owning more than half of the share capital or, as the case may be, of the Sole Shareholder. The General Meeting or, as the case may be, the Sole Shareholder may at any time and without cause (ad nutum) dismiss and replace any Manager.

The Shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

12.2 Meetings of the Board

A chairman pro tempore of the Board (the Chairman) may be appointed by the Board for each Board meeting. The Chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the Board for which he has been appointed. The Chairman pro tempore is appointed, by vote of the majority of the Managers present or represented at the meeting of the Board.

The Board shall meet upon call by any Managers at the place indicated in the meeting notice.

Written meeting notice of the Board shall be given to all the Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written meeting notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state they have been duly informed and have had full knowledge of the agenda of the meeting. In addition, if all the members of the Board are present or represented during the meeting and they agree unanimously to set the agenda of the meeting, the meeting may be held without having been convened in the manner set out above.

A member of the Board may waive the written meeting notice by giving his/her consent in writing. Copies of consents in writing that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such consents in writing at a meeting of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and at places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing another Manager as his or her proxy. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or by e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a meeting of the Board.

Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or by similar means of communication whereby (i) the Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the Managers can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

The Board may validly deliberate and make decisions only if at least the majority of its members is present or represented. Decisions are made by the majority of the votes expressed by the members present or represented. If a member of the Board abstains from voting or does not participate to a vote, this abstention or non participation are not taken into account in calculating the majority. A Manager may represent more than one Manager by proxy, under the condition however that at least two Managers are present at the meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or more documents containing the resolutions, signed by each Manager, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 12.2 does not apply where the Company is managed by a Sole Manager.

12.3 Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Manager

The resolutions passed by the Sole Manager shall be documented by minutes or by resolutions in writing. The minutes or the resolutions in writing made by the Sole Manager shall be signed by the Sole Manager.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by all the directors present at such meeting or, as the case may be, by the Chairman.

12.4 Powers of the Board and the Sole Manager

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the authority of the Board or, as the case may be, of the Sole Manager.

As long as the Company has only a Sole Manager, the Sole Manager has the same powers as those conferred on the Board. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the Board shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Manager.

12.5 Delegation of powers

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, may appoint one or more persons (délégué à la gestion journalière), who may be a Shareholder or not, or who may be a Manager or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters pertaining to the daily management and affairs of the Company.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, is also authorised to appoint a person, either a Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

12.6 Binding signatures

The Company shall be bound towards third parties in all matters (i) by the joint signatures of any two Managers or (ii), in the case of a Sole Manager, by the sole signature of the Sole Manager.

In respect of the daily management, the Company shall be bound by the sole signature of the person appointed to that effect.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power is granted by the Company, but only within the limits of such power.

Art. 13. Liability of the Manager(s). A Manager assumes, by reason of his/her position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/her in the name of the Company.

Art. 14. Appointment of a secretary. A secretary may be appointed by a resolution of the Board (the Secretary). The Secretary, who may or may not be a Manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board and, to the extent practical, of the General Meeting, and to keep the records and the minutes of the Board and of the General Meeting in a book to be kept for that purpose in Luxembourg, and she/he shall perform like duties for all committees of the Board (if any) when required. She/he shall have the authority to delegate his powers to one or several persons provided she/he shall remain responsible for the tasks so delegated. The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, to be used as official documents vis-à-vis any third parties.

Article 14 does not apply where the Company is managed by a Sole Manager.

Art. 15. General Meetings.

15.1 Powers of the General Meeting or of the Sole Shareholder

As long as the Company has only one shareholder, the Sole Shareholder has the same powers as those conferred on the General Meeting. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the General Meeting shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Shareholder.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders.

15.2 Annual General Meeting - Other General Meetings

An annual General Meeting shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

If the Company is composed of several Shareholders, but no more than twenty-five (25) Shareholders, resolutions of the Shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the Shareholders for adoption, the Shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the General Meeting shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General Meetings, including the annual General Meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 16. Shareholders' voting rights, quorum and majority.

16.1 Notice of General Meetings

Unless there is a Sole Shareholder, the Shareholders may also meet in a General Meeting upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles or the Companies Act, by the Board or, as the case may be, the Sole Manager, subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by Shareholders representing more than half (½) of the share capital.

The convening notice sent to the Shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant General Meeting. The agenda for a General Meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

16.2 Attendance - Representation

All Shareholders are entitled to attend and speak at any General Meeting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a Shareholder, as its proxy in writing. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a General Meeting.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communication whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

16.3 Vote

At any General Meeting other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, resolutions shall be adopted by Shareholders representing more than half ($\frac{1}{2}$) of the share capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the Shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of Shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any General Meeting, convened in accordance with the Articles or the Companies Act, for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, the majority requirements shall be a majority of Shareholders in number representing at least three quarters ($\frac{3}{4}$) of the share capital. The nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

16.4 Minutes

The minutes of the General Meeting shall be signed by the Shareholders present and may be signed by any Shareholders or the proxyholder(s) representing the Shareholder(s), who so request.

The resolutions adopted by the Sole Shareholder shall be documented in writing and signed by the Sole Shareholder or by the proxyholder representing the Sole Shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the Shareholder(s) as well as of the minutes of the General Meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the Sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 17. Financial year. The Company's financial year starts on the first day of May and ends on the last day of April of the next year.

Art. 18. Financial statements. At the end of each Financial Year, the accounts are closed and the Board or, as the case may be, the Sole Manager, draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the applicable laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the Shareholder(s) for approval.

Each Shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) Shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual General Meeting.

Art. 19. Appropriation of profits, reserves. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law. That allocation to the legal reserve will cease to be required as soon and as long as the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the legal reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s), each Share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Companies Act and in compliance with the foregoing provisions, Board or, as the case may be, the Sole Manager, may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Board or, as the case may be, the Sole Manager, fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 20. Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the Shareholder(s) adopted by half of the Shareholders holding three quarters ($\frac{3}{4}$) of the share capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board or, as the case may be, the Sole Manager or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the Shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Art. 21. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than twenty-five (25) Shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises agréé) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 22. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional provisions

The first financial year begins today and ends on 30 April 2015.

The first annual General Meeting will be held in 2015.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, Coraxis Limited, represented as stated above, hereby declares that it subscribes in cash to one hundred thousand (100,000) A Shares without nominal value representing the total share capital of the Company.

All these Shares have been paid up in cash for an aggregate amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) and therefore the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is now at the disposal of the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary and the notary expressly bears witness to it.

The contribution in cash is allocated in its entirety to the share capital of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 1.500,- €.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. Are appointed as managers for an unlimited duration:

(i) Jakob Mattias Lindquist, born on 2 August in Danderyd, Sweden, with professional address at 100 Pall Mall, 4th Floor, SW1Y 5NQ, London, United Kingdom;

(ii) Maximilien Dambax, born on 2 February 1981 in Tarbes, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

(iii) Sandrine Goiris, born on 24 July 1978 in Woluwe-Saint-Lambert, Belgium, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Power

The above appearing party(ies) hereby give(s) power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually to proceed as the case may be with the registration, listing, modification, deletion, publication or any other useful or necessary operations following this deed and possibly to draw, correct and sign any error, lapse or typo in this deed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trentième jour de juillet,

par-devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Coraxis Limited, une société à responsabilité limitée (private limited liability company) constituée et existant selon les lois de Malte, ayant son siège social au Domestica Building Fourth Floor, Msida Valley Road, Msida MSD 9020, Malte et immatriculée auprès du Registry of Companies de Malte sous le numéro C 65634 (le Souscripteur),

ici représentée par Caroline Ramier, résident professionnellement à Rambrouch, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom du Souscripteur et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

Le Souscripteur, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Section I - Définition

Statuts (Articles) désigne les statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre;

Conseil (Board) désigne le conseil de gérance de la Société;

Président (Chairman) a la signification qui lui est conférée à l'article 12.2 des Statuts;

Loi de 1915 (Companies Act) désigne la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

Société (Company) signifie "CORDET Carry & Co-Invest GP S.à r.l.";

Assemblée Générale (General Meeting) désigne l'assemblée générale des associés de la Société et Assemblées Générales (General Meetings) désigne l'une d'entre elles;

Gérant (Manager) désigne un membre du Conseil; et Gérants (Managers) désigne les désigne dans leur ensemble;

Secrétaire (Secretary) a la signification qui lui est conférée à l'article 14 des Statuts;

Associé (Shareholder) désigne toute personne détenant des Parts Sociales ou à qui des Parts Sociales ont été transférées ou émises de temps à autre (excluant la Société) en accord avec les termes des Statuts; et **Associés** (Shareholders) les désigne dans leur ensemble;

Part Sociale (Share) signifie toute part sociale A et toute part sociale B émise de temps à autre dans le capital social de la Société; et Parts Sociales (Shares) les désigne dans leur ensemble;

Gérant Unique (Sole Manager) désigne, dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Gérant, le gérant unique de la Société; et

Associé Unique (Sole Shareholder) désigne, dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, l'associé unique de la Société.

Section II - Statuts

Art. 1^{er}. Forme, dénomination et nombre d'Associés.

1.1 Forme et dénomination

Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "CORDET Carry & Co-Invest GP S.à r.l.".

1.2 Nombre d'Associés

La Société peut avoir un Associé Unique ou plusieurs Associés.

Lorsque la Société n'a un Associé Unique, toute référence aux Associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique.

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, et notamment mais non exclusivement, des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

En plus, la Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères qui ont comme objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de propriétés immobilières.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société

faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, notamment mais non exclusivement, leur gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg. Il peut être transféré au sein de la municipalité par une décision du Conseil ou, le cas échéant du Gérant Unique. Le siège social peut également être transféré au sein de cette municipalité par simple décision d'une Assemblée Générale ou, le cas échéant de l'Associé Unique.

Le Conseil ou, le cas échéant le Gérant Unique peut établir des succursales, des bureaux, des centres administratifs et agences en tout lieu qu'il jugera utile, que cela soit à ou en dehors du Grand-Duché du Luxembourg.

Art. 5. Capital social.

5.1 Montant du capital social

Le capital social de la Société est fixé à un montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros), représenté par 100.000 (cent mille) Parts Sociales ordinaires A sans valeur nominale et entièrement libérées.

Des Parts Sociales A et des Parts Sociales B peuvent être créées par le Conseil sur autorisation accordée à ce dernier d'augmenter le capital social, conformément à l'article 5.3 des présents Statuts.

En sus du capital social émis, un compte de prime d'émission peut être créé sur lequel seront versées les éventuelles primes d'émission payées sur les Parts Sociales en sus de leur valeur nominale. Les sommes figurant au crédit du compte de prime d'émission peuvent être utilisées pour financer les Parts Sociales que la Société souhaiterait racheter à son ou ses Associés, pour compenser d'éventuelles pertes nettes réalisées, faire des distributions à leur profit sous forme de dividende ou affecter des sommes d'argent à la réserve légale.

5.2 Apport au compte de "capital surplus"

Le Conseil est autorisé à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles parts sociales au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, effectué selon les conditions définies par le Conseil et dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise. Un apport en fonds propres sans émission de nouvelles parts sociales doit être enregistré dans un compte de "capital surplus" conformément à la loi luxembourgeoise.

De plus, l'Assemblée Générale est autorisée à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles parts sociales, réalisés au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, selon les conditions définies par l'Assemblée Générale, dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise; de tels apports seront enregistrés dans le compte de "capital surplus" mentionné au paragraphe ci-dessus.

5.3 Autorisation accordée au Conseil d'augmenter le capital social

(a) Portée de l'autorisation

Le Conseil est autorisé à augmenter le capital social actuel à EUR 50.000.000 (cinquante million d'Euros) représenté par un nombre maximal de 100.000 (cent mille) Parts Sociales A, sans valeur nominale et 900.000 (neuf cent mille) Parts Sociales B, sans valeur nominale.

(b) Modalités de l'autorisation

Le Conseil est autorisé, à tout moment, pendant une période courant à compter du 30 juillet 2014, et expirant le cinquième anniversaire de cette date, à réaliser l'augmentation, en tout ou en partie, du capital social actuel jusqu'à concurrence du montant de capital autorisé spécifié sous 5.3(a), (i) par émission de parts sociales A et/ou de parts sociales B en contrepartie d'un paiement en numéraire, (ii) par émission de parts sociales A et/ou de parts sociales B en contrepartie d'un paiement en nature et (iii) par capitalisation des profits distribuables et réserves, y compris la prime d'émission et l'excédent de capital avec ou sans émission de nouvelles parts sociales.

Le Conseil est autorisé à déterminer les conditions attachées à toute souscription et émission de parts sociales en vertu de l'autorisation accordée sous l'article 5.3, y compris en fixant la date et le lieu de l'émission ou des émissions successives de parts sociales, le prix d'émission, avec ou sans prime et les modalités du paiement.

(c) Enregistrement des augmentations de capital dans les Statuts

L'article 5.1 des Statuts sera modifié afin d'y refléter chaque augmentation de capital réalisée suite à l'autorisation accordée au Conseil en vertu de cet article 5.3 et le Conseil prendra ou autorisera toute personne à prendre toutes les mesures nécessaires aux fins de faire acter une telle augmentation ainsi que les modifications conséquentes des présents Statuts devant un notaire.

Art. 6. Modification du capital social.

Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'Associé Unique sinon de l'Assemblée Générale, conformément à l'article 16 des présents Statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Les bénéfices que la Société peut décider de distribuer sont alloués de la manière décrite à l'article 19 au cours d'un exercice où l'Assemblée Générale ou, le cas échéant l'Associé Unique, décide de procéder à une distribution de dividendes.

Art. 8. Parts Sociales indivisibles. Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de Parts Sociales. Toutes les cessions de Parts Sociales détenues par l'Associé Unique sont libres.

En cas de pluralité d'Associés, la cession de Parts Sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'Assemblée Générale représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de Parts Sociales entre associés.

La cession de Parts Sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les Associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la Loi de 1915 doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de Parts Sociales. La Société pourra acquérir ses propres Parts Sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de Parts Sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par l'Associé Unique ou une Assemblée Générale. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 16 des Statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des Associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'Associé Unique, sinon d'un des Associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance.

12.1 Gérance

La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. En cas de pluralité de Gérants, ils constituent ensemble un Conseil. Les Gérants n'ont pas besoin d'être Associés.

Les Gérants sont désignés, révoqués et remplacés par une décision de l'Assemblée Générale adoptée par les Associés détenant plus de la moitié du capital social ou, le cas échéant de l'Associé Unique. L'Assemblée Générale ou, le cas échéant, l'Associé Unique peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer n'importe lequel des Gérants.

Le ou les Associés ne prennent pas part à, ni n'interfèrent dans, la gestion de la Société.

12.2 Réunions du Conseil

Un président pro tempore du Conseil (le Président) peut être désigné par le Conseil pour chaque réunion du Conseil. Le Président, si un président a été désigné, présidera la réunion du Conseil pour laquelle il aura été désigné.

Le président pro tempore est désigné par un vote de la majorité des Gérants présents ou représentés lors de la réunion du Conseil.

Le Conseil se réunira sur convocation par tout Gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les Gérants au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date de ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de l'urgence devront être décrits brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans avis de convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. En outre, si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés à une réunion et décident à l'unanimité d'établir un ordre du jour, la réunion pourra être tenue sans convocation préalable effectuée de la manière décrite ci-dessus.

Tout membre du Conseil peut décider de renoncer à la convocation écrite en donnant son accord par écrit. Les copies de ces accords écrits qui sont transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuve des accords écrits à la réunion du Conseil. Une convocation écrite spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil se tenant aux lieux et dates prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout membre du Conseil pourra se faire représenter à une réunion en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire. Des copies des procurations écrites transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuves des procurations à la réunion du Conseil.

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant (i) à tous les Gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés (ii)

à toute personne participant à la réunion d'entendre les autres participants et de leur parler, (iii) de retransmettre la réunion de façon continue et (iv) aux Gérants de délibérer valablement. La participation à une réunion du Conseil tenue par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil tenue par un tel moyen de communication est réputée avoir lieu à Luxembourg.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées par les membres du Conseil présents ou représentés. Si un membre du Conseil s'est abstenu de voter ou n'a pas pris part au vote, son abstention ou sa non-participation ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants par procuration, à condition toutefois qu'au moins deux Gérants soient présents à la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution résultera d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par chacun des Gérants, manuellement ou électroniquement au moyen d'une signature électronique reconnue au Luxembourg. La date d'une telle résolution sera celle de la dernière signature.

Le présent article 12.2 ne s'applique pas si la Société est gérée par un Gérant Unique.

12.3 Procès-verbaux des réunions du Conseil ou des résolutions du Gérant Unique

Les résolutions prises par le Gérant Unique seront documentées dans des procès-verbaux ou des résolutions écrites. Les procès-verbaux des résolutions écrites du Gérant Unique seront signés par ce dernier.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil seront signés soit par l'ensemble des Gérants présents à ladite réunion soit, le cas échéant, par le Président.

12.4 Pouvoirs du Conseil et du Gérant Unique

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant à l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont attribués au Conseil ou, le cas échéant, au Gérant Unique.

Lorsque la Société a un Gérant Unique, ce dernier dispose des mêmes pouvoirs que ceux qui sont conférés au Conseil. Dans un tel cas, toute référence dans les présents Statuts à des décisions prises ou aux pouvoirs exercés par le Conseil sont des références à des décisions prises ou aux pouvoirs exercés par le Gérant Unique.

12.5 Délégation de pouvoirs

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, peut nommer un ou plusieurs délégués à la gestion journalière, qui peuvent être associés ou non, Gérant ou non, et qui auront les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

12.6 Signatures autorisées

La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil ou (ii) la signature du Gérant Unique en cas de Gérant Unique.

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera engagée par la signature unique de la personne nommée à cet effet.

La Société est en outre engagée par la signature conjointe de toutes les personnes ou la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par la Société, et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 13. Responsabilité des Gérants. Le ou les Gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Nomination d'un secrétaire. Un secrétaire pourra être nommé en vertu d'une résolution du Conseil (le Secrétaire). Le Secrétaire, qui peut être un gérant ou non, agira en tant que clerc aux réunions du Conseil et, dans la mesure du possible, aux assemblées générales des associés. Il devra enregistrer le procès-verbal et établir un compte-rendu du Conseil et des Assemblées Générales dans un livre prévu à cet effet conservé au Luxembourg. Ses attributions seront les mêmes pour tous les comités du Conseil (le cas échéant) si nécessaire. Il pourra déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, à condition qu'il reste seul responsable des tâches ainsi déléguées. Le Secrétaire pourra émettre au nom de la Société, des certificats et extraits à produire devant les cours et tribunaux, et plus généralement à utiliser comme documents officiels vis-à-vis des tiers.

Le présent article 14 ne s'applique pas si la Société est gérée par un Gérant Unique.

Art. 15. Assemblées Générales.

15.1 Pouvoirs des Associés ou de l'Associé Unique

Le ou les Associés ont les pouvoirs qui leur sont conférés par les Statuts et la Loi de 1915. L'Associé unique exerce les pouvoirs incombant à l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des Associés.

15.2. Assemblée Générale annuelle - autres Assemblées Générales

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou en tout autre lieu au sein de la commune de son siège social, tel que spécifié dans l'avis de convocation à l'assemblée.

Si la Société a plusieurs Associés, sans toutefois dépasser 25 (vingt-cinq) Associés, les résolutions des Associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent résulter d'un seul et même document ou de plusieurs documents distincts de contenu identique, chacun étant signé par un ou plusieurs Associés. En cas d'envoi de ces résolutions écrites par le ou les Gérants à ou aux Associés en vue de leur adoption, les Associés ont l'obligation - dans le délai de 15 (quinze) jours calendaires à compter de l'envoi du texte des propositions de résolutions - d'exprimer leur vote écrit en retournant ces résolutions par tout moyen de communication permettant de transmettre un texte écrit. Les règles de quorum et de majorité applicables à l'adoption des résolutions par l'Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption des résolutions écrites.

Chaque Assemblée Générale, y compris l'Assemblée Générale annuelle, se tiendra au siège social de la Société ou en tout autre endroit du Luxembourg. Une Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si, suivant l'appréciation du ou des Gérants dont la décision est définitive et obligatoire, un cas de force majeure l'exige.

Art. 16. Droits de vote des Associés, quorum et majorité.

16.1 Convocation des Assemblées Générales

Sauf en cas d'Associé Unique, les Associés peuvent aussi se réunir en Assemblée Générale sur convocation conformément aux Statuts ou à la Loi de 1915, du ou des Gérants, ou, par le ou le(s) commissaire(s) aux comptes (le cas échéant), ou, par un groupe d'Associés représentant plus de 1/2 (la moitié) du capital social.

Les convocations envoyées aux Associés indiqueront le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, ainsi que l'ordre du jour et la nature des questions qui feront l'objet des délibérations. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale spécifie également, le cas échéant, toute proposition de modification des Statuts et, le cas échéant, inclut le texte des changements concernant l'objet social ou la forme sociale de la Société.

Chaque fois que tous les Associés sont présents ou représentés à une Assemblée Générale et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée peut avoir lieu sans convocation préalable.

16.2 Présence et représentation

Chaque Associé peut participer et prendre la parole à une Assemblée Générale.

Chaque Associé peut prendre part à une Assemblée Générale de la Société en désignant par écrit une autre personne, Associé ou non, comme son mandataire. Des copies des procurations écrites envoyées par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées par l'Assemblée Générale comme preuves de procurations écrites.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Associés participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise de façon continue et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion tenue par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à ladite réunion.

16.3 Vote

En dehors des Assemblées Générales convoquées en vue de modifier les Statuts de la Société ou de voter des résolutions dont l'adoption est soumise à des règles de quorum et de majorité applicables en matière de modification des Statuts selon le cas, les résolutions sont adoptées par les Associés représentant plus de 1/2 (la moitié) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion (ou consultation écrite), les Associés sont convoqués (ou consultés) une deuxième fois et les résolutions sont adoptées, quel que soit le nombre de Parts Sociales représentées, à la majorité simple des voix exprimées.

Les résolutions d'une Assemblée Générale, convoquée conformément aux Statuts ou à la Loi de 1915, aux fins de modifier les Statuts de la Société ou de voter des résolutions dont l'adoption est soumise à des règles de quorum et de majorité applicables en matière de modification des Statuts, sont adoptées à la majorité des Associés représentant au moins les 3/4 (trois quarts) du capital social. La nationalité de la Société peut seulement être modifiée à l'unanimité des Associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

16.4 Procès-verbaux

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale est signé par les Associés présents et peut être signé par les Associés ou par le(s) représentant(s) des Associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'Associé Unique sont constatées par des procès-verbaux signés par l'Associé unique ou par le représentant de l'Associé Unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par le ou les Associés, ainsi que le procès-verbal de l'Assemblée Générale à produire en justice ou à un autre titre, sont signés par le Gérant unique ou par 2 (deux) Gérants agissant conjointement en cas de pluralité de Gérants.

Art. 17. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de mai et se termine le dernier jour du mois d'avril de l'année suivante.

Art. 18. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'Exercice Social, les comptes sont clôturés et le ou les Gérants dressent un inventaire de l'actif et du passif, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément aux lois applicables.

Les comptes annuels statutaires et/ou consolidés sont soumis à l'approbation du ou des Associés.

Chaque Associé ou son représentant peut consulter les documents financiers au siège social de la Société. Si la Société comprend plus de 25 (vingt cinq) Associés, ce droit peut seulement être exercé dans les 15 (quinze) jours calendaires précédant la date de l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 19. Distribution des bénéfices, réserves. Le bénéfice net annuel de la Société est affecté à concurrence d'au moins 5% (cinq pour cent) à la formation ou l'alimentation de la réserve requise par la loi. Cette affectation à la réserve légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint 10% (dix pour cent) du capital social émis de la Société.

A l'issue de l'affectation à la réserve légale, le ou les Associés décident du mode d'affectation du solde du bénéfice net annuel en allouant tout ou partie du solde à la constitution d'une réserve ou d'une provision, en reportant cette somme sur l'exercice social qui suit ou en la distribuant, ainsi que du report à nouveau, des réserves distribuables ou de la prime d'émission à ou aux Associés, chaque Part Sociale conférant les mêmes droits dans le cadre de ces distributions.

Sous réserve des conditions (le cas échéant) prescrites par la Loi de 1915 et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux Associés. Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique fixent le montant et la date de paiement de ces acomptes sur dividendes.

Art. 20. Liquidation. La Société peut être dissoute par résolution du ou des Associés adoptée par la moitié des Associés détenant les 3/4 (trois quarts) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera conduite par le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique ou toutes autres personnes (personnes physiques ou personnes morales) nommées par le ou les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Après avoir réglé l'ensemble des dettes et passifs de la Société (y compris les frais de liquidation), le boni net de liquidation sera distribué à ou aux Associé(s) de sorte qu'un résultat identique à celui fixé par les règles de distribution prévues pour les versements de dividendes soit atteint sur une base globale.

Art. 21. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises agréé. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) Associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 22. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se clôt le 30 avril 2015.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2015.

Souscription - Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, Coraxis Limited, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare par la présente qu'il souscrit au moyen d'un apport en numéraire aux 100.000 (cent mille) Parts Sociales A sans valeur nominale représentant ainsi la totalité du capital social de la Société.

Le prix de souscription de l'intégralité des Parts Sociales a été versé au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de 12.500 EUR (douze mille cinq-cents Euros) et donc le montant de 12.500 EUR (douze mille cinq-cents Euros) se trouve dorénavant et déjà à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

La contribution en numéraire est allouée intégralement au capital social de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.500,- €.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants pour une durée illimitée:

(i) Jakob Lindquist, né le 2 août à Danderyd, Suède, avec adresse professionnelle au 100 Pall Mall, 4th Floor, SW1Y 5NQ, Londres, Royaume-Uni;

(ii) Maximilien Dambax, né le 2 février 1981 à Tarbes, France, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

(iii) Sandrine Goiris, née le 24 juillet à Woluwe-Saint-Lambert, Belgique, avec adresse professionnelle 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pouvoirs

Le(s) comparant(s) donne(nt) par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder suivant besoin à l'enregistrement, l'immatriculation, la modification, la radiation auprès du Registre des Sociétés ou la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Ramier, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 1^{er} août 2014. Relation: RED/2014/1734. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 8 août 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014129283/721.

(140146429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

The Carlyle Group (Luxembourg) JV, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 95.676.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty first day of July.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders of The Carlyle Group (Luxembourg) JV, société en commandite par actions, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on September 5, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated October 10, 2003 under number 1054, and which articles of incorporation have last been amended pursuant to a deed of Maître Jean-Paul Meyers dated December 31, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated March 4, 2014 under number 570.

The meeting was presided by Ms Christelle Frank, residing professionally at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (the "Chairman") The Chairman appointed as secretary Mrs Eva Prekub, residing professionally at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg. The meeting elected as scrutineer Ms Marine Leonardis, residing professionally at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The board of the meeting then drew up the attendance list, which, after having been signed ne varietur by the holder (s) of the powers of attorney representing the shareholders, will remain attached to the present minutes together with said powers of attorney.

The Chairman declared that:

I. The shareholders representing the full amount of the share capital were present or validly represented at the shareholders' meeting. The shareholders could thus validly deliberate and decide on all subjects on the agenda.

II. The agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. Approval of an increase of the share capital of the Company by an amount of seven hundred nineteen thousand five hundred eighty four Euros and thirty two Cents (EUR 719,584.32) so as to bring it from its current amount of eight

million eighteen thousand eight hundred fifty one Euros and thirty nine Cents (EUR 8,018,851.39) up to eight million seven hundred thirty eight thousand four hundred thirty five Euros and seventy one Cents (EUR 8,738,435.71) by issuance of seventy one million nine hundred fifty eight thousand four hundred thirty two (71,958,432) new ordinary shares of Class O of the Company of one Cent Euro (EUR 0.01) of nominal value each together with a share premium of seventy one thousand nine hundred fifty eight Euro and forty three Cents (EUR 71,958.43);

2. Approval of an increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred forty one thousand seven hundred forty Euros and twenty two Cents (EUR 141,740.22) so as to bring it from its current amount of eight million seven hundred thirty eight thousand four hundred thirty five Euros and seventy one Cents (EUR 8,738,435.71) up to eight million eight hundred eighty thousand one hundred seventy five Euros and ninety three Cents (EUR 8,880,175.93) by issuance of fourteen million one hundred seventy four thousand twenty two (14,174,022) new ordinary shares of Class P of the Company of one Cent Euro (EUR 0.01) of nominal value each together with a share premium of fourteen thousand one hundred seventy four Euro and three Cents (EUR 14,174.03);

3. Approval of an increase of the share capital of the Company by an amount of one thousand eight hundred seventy four Euros and seventy two Cents (EUR 1,874.72) so as to bring it from its current amount of eight million eight hundred eighty thousand one hundred seventy five Euros and ninety three Cents (EUR 8,880,175.93) up to eight million eight hundred eighty two thousand fifty Euros and sixty five Cents (EUR 8,882,050.65) by issuance of one hundred eighty seven thousand four hundred seventy two (187,472) new ordinary shares of Class R of the Company of one Cent Euro (EUR 0.01) of nominal value each together with a share premium of one hundred eighty seven Euro and forty nine Cents (EUR 187.49);

4. Approval of an increase of the share capital of the Company by an amount of nine hundred sixty seven thousand eight hundred ninety eight Euros and ninety two Cents (EUR 967,898.92) so as to bring it from its current amount of eight million eight hundred eighty two thousand fifty Euros and sixty five Cents (EUR 8,882,050.65) up to nine million eight hundred forty nine thousand nine hundred forty nine Euros and fifty seven Cents (EUR 9,849,949.57) by issuance of ninety six million seven hundred eighty nine thousand eight hundred ninety two (96,789,892) new ordinary shares of Class S of the Company of one Cent Euro (EUR 0.01) of nominal value each together with a share premium of ninety six thousand seven hundred eighty nine Euro and eighty nine Cents (EUR 96,789.89);

5. Acknowledgement of a share redemption, and approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of three hundred ninety five thousand seven hundred eighty nine Euro (EUR 395,789.-) so as to bring it from its current amount of nine million eight hundred forty nine thousand nine hundred forty nine Euros and fifty seven Cents (EUR 9,849,949.57) down to nine million four hundred fifty four thousand one hundred sixty Euro and fifty seven Cents (EUR 9,454,160.57) by cancellation of thirty nine million five hundred seventy eight thousand nine hundred (39,578,900) self-held Class L ordinary shares of the Company of one Cent (EUR 0.01) of nominal value each;

6. Approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of one hundred eighty four thousand seventy nine Euro and sixty two Cents (EUR 184,079.62) so as to bring it from its current amount of to nine million four hundred fifty four thousand one hundred sixty Euro and fifty seven Cents (EUR 9,454,160.57) down to nine million two hundred seventy thousand eighty Euro and ninety five Cents (EUR 9,270,080.95) by cancellation of eighteen million four hundred seven thousand nine hundred sixty two (18,407,962) Class K ordinary shares of the Company of one Cent (EUR 0.01) of nominal value each;

7. Acknowledgement of a share redemption, and approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of one million five hundred eighty five thousand nine hundred forty two Euro and eighty two Cents (EUR 1,585,942.82) so as to bring it from its current amount of nine million two hundred seventy thousand eighty Euro and ninety five Cents (EUR 9,270,080.95) down to seven million six hundred eighty four thousand one hundred thirty eight Euro and thirteen Cents (EUR 7,684,138.13) by cancellation of one hundred fifty eight million five hundred ninety four thousand two hundred eighty two (158,594,282) self-held Class R ordinary shares of the Company of one Cent (EUR 0.01) of nominal value each;

8. Acknowledgement of a share redemption, and approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of four hundred twenty six thousand three hundred thirty seven Euro and seventy two Cents (EUR 426,337.72) so as to bring it from its current amount of seven million six hundred eighty four thousand one hundred thirty eight Euro and thirteen Cents (EUR 7,684,138.13) down to seven million two hundred fifty seven thousand eight hundred Euro and forty one Cents (EUR 7,257,800.41) by cancellation of forty two million six hundred thirty three thousand seven hundred seventy two (42,633,772) self-held Class S ordinary shares of the Company of one Cent (EUR 0.01) of nominal value each;

9. Approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of three hundred seventy four Euro and ninety nine Cents (EUR 374.99) so as to bring it from its current amount of seven million two hundred fifty seven thousand eight hundred Euro and forty one Cents (EUR 7,257,800.41) down to seven million two hundred fifty seven thousand four hundred twenty five Euro and forty two Cents (EUR 7,257,425.42) by cancellation of thirty seven thousand four hundred ninety-nine (37,499) Class N ordinary shares of the Company of one Cent (EUR 0.01) of nominal value each;

10. Amendment of article 6 of the Company's articles of association to reflect the capital increases and decreases;

11. Granting of authorization to any one manager of the general partner of the Company, to carry out any action necessary or incidental in relation to the record the above increases and decreases of capital of the company in the shareholders' register of the Company,

12. Miscellaneous.

The extraordinary general meeting of the Company moved the following resolutions unanimously:

First resolution

The extraordinary general meeting of the Company resolved to increase the share capital of the Company by an amount of seven hundred nineteen thousand five hundred eighty four Euros and thirty two Cents (EUR 719,584.32) so as to bring it from its current amount of eight million eighteen thousand eight hundred fifty one Euros and thirty nine Cents (EUR 8,018,851.39) up to eight million seven hundred thirty eight thousand four hundred thirty five Euros and seventy one Cents (EUR 8,738,435.71) by issuance of seventy one million nine hundred fifty eight thousand four hundred thirty two (71,958,432) new ordinary shares of Class O of the Company of one Cent Euro (EUR 0.01) of nominal value each for a subscription price of seven hundred ninety one thousand five hundred forty two Euro and seventy five Cents (EUR 791,542.75) including a share premium in the amount of seventy one thousand nine hundred fifty eight Euro and forty three Cents (EUR 71,958.43) to be further allocated to the legal reserve.

The extraordinary general meeting declared that the total subscription price of seven hundred ninety one thousand five hundred forty two Euro and seventy five Cents (EUR 791,542.75) would be fully paid in by (i) contribution in kind of the shareholders payables for an amount of six thousand five hundred thirty two Euros and ten Cents (€ 6,532.10) and (ii) allocation of part of the distributable reserves (incorporation des réserves distribuables) to the share capital of the Company for an amount of seven hundred eighty five thousand ten Euros and sixty five Cents (€ 785,010.65) as follows:

Shareholder	Number of shares subscribed	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Allocation to other distributable reserves account (in EUR)	Subscription price to be paid out of Shareholders' Payables (in EUR)
Altamar Buyout Global II, FCR	3 868 485	38 684,85	3 868,49	-42 202,17	-351,17
Altamar Buyout Global III, FCR	3 039 524	30 395,24	3 039,52	-33 158,85	-275,91
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	12 280 906	122 809,06	12 280,91	-133 975,22	-1 114,75
Edmond de Rothschild SA	19 188 916	191 889,16	19 188,90	-209 336,23	-1 741,83
StepStore Azul S.à r.l.	14 391 686	143 916,86	14 391,69	-157 002,08	-1 306,47
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	14 391 686	143 916,86	14 391,69	-157 002,14	-1 306,41
Assurances du Crédit Mutuel IARD . . .	4 797 229	47 972,29	4 797,23	-52 333,96	-435,56
Total	71 958 432	719 584,32	71 958,43	-785 010,65	-6 532,10

Second resolution

The extraordinary general meeting of the Company resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred forty one thousand seven hundred forty Euros and twenty two Cents (EUR 141,740.22) so as to bring it from its current amount of eight million seven hundred thirty eight thousand four hundred thirty five Euros and seventy one Cents (EUR 8,738,435.71) up to eight million eight hundred eighty thousand one hundred seventy five Euros and ninety three Cents (EUR 8,880,175.93) by issuance of fourteen million one hundred seventy four thousand twenty two (14,174,022) new ordinary shares of Class P of the Company of one Cent Euro (EUR 0.01) of nominal value each for a subscription price of one hundred fifty five thousand nine hundred fourteen Euro and twenty five Cents (EUR 155,914.25) including a share premium in the amount of fourteen thousand one hundred seventy four Euros and three Cents (EUR 14,174.03) to be further allocated to the legal reserve.

The extraordinary general meeting declared that the total subscription price of one hundred fifty five thousand nine hundred fourteen Euros and twenty five Cents (EUR 155,914.25) shall be fully paid in by allocation of part of the distributable reserves (incorporation des réserves distribuables) to the share capital of the Company as follows:

Shareholder	Number of shares subscribed	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Allocation to other distributable reserves account (in EUR)	Subscription price to be paid out of Shareholders' Payables (in EUR)
Altamar Buyout Global II, FCR	761 995	7 619,95	762,00	-8 381,95	0,00
Altamar Buyout Global III, FCR	598 711	5 987,11	598,71	-6 585,82	0,00

Altamar Secondary opportunities IV, FCR	2 419 033	24 190,33	2 419,03	-26 609,36	0,00
Edmond de Rothschild SA	3 779 739	37 797,39	3 779,74	-41 577,13	0,00
StepStore Azul S.à r.l.	2 834 804	28 348,04	2 834,81	-31 182,85	0,00
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	2 834 804	28 348,04	2 834,81	-31 182,85	0,00
Assurances du Crédit Mutuel IARD . . .	944 936	9 449,36	944,93	-10 394,29	0,00
Total	14 174 022	141 740,22	14 174,03	-155 914,25	0,00

Third resolution

The extraordinary general meeting of the Company resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one thousand eight hundred seventy four Euros and seventy two Cents (EUR 1,874.72) so as to bring it from its current amount of eight million eight hundred eighty thousand one hundred seventy five Euros and ninety three Cents (EUR 8,880,175.93) up to eight million eight hundred eighty two thousand fifty Euros and sixty five Cents (EUR 8,882,050.65) by issuance of one hundred eighty seven thousand four hundred seventy two (187,472) new ordinary shares of Class R of the Company of one Cent Euro (EUR 0.01) of nominal value each for a subscription price of two thousand sixty two Euros and twenty one Cents (EUR 2,062.21) including a share premium in the amount of one hundred eighty seven Euros and forty nine Cents (EUR 187.49) to be further allocated to the legal reserve.

The extraordinary general meeting declared that the total subscription price of two thousand sixty two Euro and twenty one Cents (EUR 2,062.21) shall be fully paid in by allocation of part of the distributable reserves (incorporation des réserves distribuables) to the share capital of the Company as follows:

Shareholder	Number R of shares subscribed	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Allocation to other distributable reserves account (in EUR)	Subscription price to be paid out of Shareholders' Payables (in EUR)
Altamar Buyout Global II, FCR	10 078	100,78	10,08	-110,86	0,00
Altamar Buyout Global III, FCR	7 919	79,19	7,92	-87,11	0,00
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	31 995	319,95	32,00	-351,95	0,00
Edmond de Rothschild SA	49 992	499,92	50,00	-549,92	0,00
StepStore Azul S.à r.l.	37 494	374,94	37,50	-412,44	0,00
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	37 494	374,94	37,50	-412,44	0,00
Assurances du Crédit Mutuel IARD . . .	12 500	125,00	12,49	-137,49	0,00
Total	187 472	1 874,72	187,49	-2 062,21	0,00

Fourth resolution

The extraordinary general meeting of the Company resolved to increase the share capital of the Company by an amount of nine hundred sixty seven thousand eight hundred ninety eight Euros and ninety two Cents (EUR 967,898.92) so as to bring it from its current amount of eight million eight hundred eighty two thousand fifty Euros and sixty five Cents (EUR 8,882,050.65) up to nine million eight hundred forty nine thousand nine hundred forty nine Euros and fifty seven Cents (EUR 9,849,949.57) by issuance of ninety six million seven hundred eighty nine thousand eight hundred ninety two (96,789,892) new ordinary shares of Class S of the Company of one Cent (EUR 0.01) of nominal value each for a subscription price of one million sixty four thousand six hundred eighty eight Euro and eighty one Cents (EUR 1,064,688.81) including a share premium in the amount of ninety six thousand seven hundred eighty nine Euros and eighty nine Cents (EUR 96,789.89) to be further allocated to the legal reserve.

The extraordinary general meeting declared that the total subscription price of one million sixty four thousand six hundred eighty eight Euros and eighty one Cents (EUR 1,064,688.81) shall be fully paid in by allocation of part of the distributable reserves (incorporation des réserves distribuables) to the share capital of the Company as follows:

Shareholder	Number S of shares subscribed	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Allocation to other distributable reserves account (in EUR)	Subscription price to be paid out of Shareholders' Payables (in EUR)
Altamar Buyout Global II, FCR	5 203 425	52 034,25	5 203,42	-57 237,67	0,00

104339

Altamar Buyout Global III, FCR	4 088 405	40 884,05	4 088,41	-44 972,46	0,00
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	16 518 808	165 188,08	16 518,81	-181 706,89	0,00
Edmond de Rothschild SA	25 810 638	258 106,38	25 810,64	-283 917,02	0,00
StepStore Azul S.à r.l.	19 357 978	193 579,78	19 357,98	-212 937,76	0,00
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	19 357 978	193 579,78	19 357,98	-212 937,76	0,00
Assurances du Crédit Mutuel IARD	6 452 660	64 526,60	6 452,65	-70 979,25	0,00
Total	<u>96 789 892</u>	<u>967 898,92</u>	<u>96 789,89</u>	<u>-1 064 688,81</u>	<u>0,00</u>

Fifth resolution

The extraordinary general meeting of the Company resolved to acknowledge that, on or around the date hereof, the Company redeemed thirty nine million five hundred seventy eight thousand nine hundred (39,578,900) Class L ordinary shares of the Company of one Cent (EUR 0.01) of nominal value each, at the fair market value (“FMV”) for an amount of one million four hundred sixty five thousand three hundred seventy nine Euros (EUR 1,465,379.00). The extraordinary general meeting now resolved to (i) decrease the share capital of the Company by an amount of an amount of three hundred ninety five thousand seven hundred eighty nine Euro (EUR 395,789.-) so as to bring it from its current amount of nine million eight hundred forty nine thousand nine hundred forty nine Euros and fifty seven Cents (EUR 9,849,949.57) down to nine million four hundred fifty four thousand one hundred sixty Euros and fifty seven Cents (EUR 9,454,160.57) by cancellation of thirty nine million five hundred seventy eight thousand nine hundred (39,578,900) self-held Class L ordinary shares of the Company of one Cent (EUR 0.01) of nominal value each, and (ii) to reduce a corresponding portion of the legal reserve amounting to thirty nine thousand five hundred seventy eight Euros and ninety Cents (EUR 39,578.90).

In compliance with article 49-8, paragraph 5) of the law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended any amount allocated to the special reserve by virtue of the former self-holding of the shares hereby cancelled shall now be available for distribution to the shareholders of the Company.

The extraordinary general meeting resolves that (i) the difference between the book value of the redeemed shares (ie nominal value increased by the legal reserve) and the redemption price, ie EUR 1,030,011.10, will be paid out of the distributable reserves of the Company and (ii) the corresponding redemption price of one million four hundred sixty five thousand three hundred seventy nine Euros (EUR 1,465,379.00) will be credited to the shareholders’ payables (the “Shareholders’ Payables”).

Shareholder	Number of L shares redeemed and cancelled	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Other distributable reserves account (in EUR)	Redemption price to be paid out of Shareholders’ Payables (in EUR)
Altamar Buyout Global II, FCR	-2 127 762	-21 277,62	-2 127,76	-55 373,40	78 778,78
Altamar Buyout Global III, FCR	-1 671 813	-16 718,13	-1 671,81	-43 507,67	61 897,61
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-6 754 799	-67 547,99	-6 754,80	-175 788,56	250 091,35
Edmond de Rothschild SA	-10 554 373	-105 543,73	-10 554,37	-274 669,63	390 767,74
StepStore Azul S.à r.l.	-7 915 780	-79 157,80	-7 915,78	-206 002,22	293 075,80
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-7 915 780	-79 157,80	-7 915,78	-206 002,22	293 075,80
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-2 638 593	-26 385,93	-2 638,59	-68 667,40	97 691,93
Total	<u>-39 578 900</u>	<u>-395 789,00</u>	<u>-39 578,90</u>	<u>-1 030 011,10</u>	<u>1 465 379,00</u>

Sixth resolution

The extraordinary general meeting resolved to decrease (i) the share capital of the Company by an amount of one hundred eighty four thousand seventy nine Euro and sixty two Cents (EUR 184,079.62) so as to bring it from its current amount of nine million four hundred fifty four thousand one hundred sixty Euro and fifty seven Cents (EUR 9,454,160.57) down to nine million two hundred seventy thousand eighty Euros and ninety five (EUR 9,270,080.95) by cancellation of eighteen million four hundred seven thousand nine hundred sixty two (18,407,962) ordinary shares of Class K of the Company of one Cent (EUR 0.01) of nominal value each, and (ii) to reduce a corresponding portion of the legal reserve amounting to eighteen thousand four hundred seven Euros and ninety six Cents (EUR 18,407.96).

The extraordinary general meeting of the Company resolved that the difference between the book value of the redeemed shares (ie nominal value increased by the legal reserve) and the redemption price, ie two hundred two thousand four hundred eighty seven Euro and fifty eight Cents (EUR 202,487.58) shall be allocated to the distributable reserves of the Company as follows:

Shareholder	Number of K shares cancelled	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Allocation to other distributable reserves account (in EUR)
Altamar Buyout Global II, FCR	-989 612	-9 896,12	-989,61	10 885,73
Altamar Buyout Global III, FCR	-777 552	-7 775,52	-777,56	8 553,08
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-3 141 626	-31 416,26	-3 141,62	34 557,88
Edmond de Rothschild SA	-4 908 790	-49 087,90	-4 908,79	53 996,69
StepStore Azul S.à r.l.	-3 681 592	-36 815,92	-3 681,60	40 497,52
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-3 681 592	-36 815,92	-3 681,60	40 497,52
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-1 227 198	-12 271,98	-1 227,18	13 499,16
Total	-18 407 962	-184 079,62	-18 407,96	202 487,58

Seventh resolution

The extraordinary general meeting of the Company resolved to acknowledge that, on or around the date hereof, the Company redeemed one hundred fifty eight million five hundred ninety four thousand two hundred eighty two (158,594,282) Class R ordinary shares of the Company of one Cent (EUR 0.01) of nominal value each, at the FMV for an amount of two million eight hundred nine thousand five hundred eighty nine Euros (EUR 2,809,589.00). The extraordinary general meeting now resolved to (i) decrease the share capital of the Company by an amount of one million five hundred eighty five thousand nine hundred forty two Euro and eighty two Cents (EUR 1,585,942.82) so as to bring it from its current amount of nine million two hundred seventy thousand eighty Euro and ninety five Cents (EUR 9,270,080.95) down to seven million six hundred eighty four thousand one hundred thirty eight Euro and thirteen Cents (EUR 7,684,138.13) by cancellation of one hundred fifty eight million five hundred ninety four thousand two hundred eighty two (158,594,282) self-held Class R ordinary shares of the Company of one Cent (EUR 0.01) of nominal value each, and (ii) to reduce a corresponding portion of the legal reserve amounting to one hundred fifty eight thousand five hundred ninety four Euros and twenty eight Cents (EUR 158,594.28).

In compliance with article 49-8, paragraph 5) of the law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended any amount allocated to the special reserve by virtue of the former self-holding of the shares hereby cancelled shall now be available for distribution to the shareholders of the Company.

The extraordinary general meeting resolves that (i) the difference between the book value of the redeemed shares (ie nominal value increased by the legal reserve) and the redemption price, ie EUR 1,065,051.90, will be paid out of the distributable reserves of the Company and (ii) the corresponding redemption price of two million eight hundred nine thousand five hundred eighty nine Euros (EUR 2,809,589.00) will be credited to the Shareholders' Payables as follows:

Shareholder	Number of R shares redeemed and cancelled	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Other distributable reserves account (in EUR)	Redemption price to be paid out of Shareholders' Payables (in EUR)
Altamar Buyout Global II, FCR	-8 526 029	-85 260,29	-8 526,03	-57 257,19	151 043,51
Altamar Buyout Global III, FCR	-6 699 022	-66 990,22	-6 699,02	-44 987,79	118 677,03
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-27 066 757	-270 667,57	-27 066,76	-181 768,86	479 503,19
Edmond de Rothschild SA	-42 291 809	-422 918,09	-42 291,81	-284 013,84	749 223,74
StepStore Azul S.à r.l.	-31 718 856	-317 188,56	-31 718,86	-213 010,38	561 917,80
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-31 718 856	-317 188,56	-31 718,86	-213 010,38	561 917,80
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-10 572 953	-105 729,53	-10 572,94	-71 003,46	187 305,93
Total	-158 594 282	-1 585 942,82	-158 594,28	-1 065 051,90	2 809 589,00

Eighth resolution

The extraordinary general meeting of the Company resolved to acknowledge that, on or around the date hereof, the Company redeemed forty two million six hundred thirty three thousand seven hundred seventy two (42,633,772) self-held Class S ordinary shares at the FMV for an amount of five hundred eleven thousand four hundred seven Euros (EUR 511,407.00).

The extraordinary general meeting now resolved to decrease (i) the share capital of the Company by an amount of four hundred twenty six thousand three hundred thirty seven Euro and seventy two Cents (EUR 426,337.72) so as to bring it from its current amount of seven million six hundred eighty four thousand one hundred thirty eight Euro and thirteen Cents (EUR 7,684,138.13) down to seven million two hundred fifty seven thousand eight hundred Euro and forty one Cents (EUR 7,257,800.41) by cancellation of forty two million six hundred thirty three thousand seven hundred seventy two (42,633,772) shelf held Class S ordinary shares of the Company of one Cent (EUR 0.01) of nominal value each, and (ii) to reduce a corresponding portion of the legal reserve amounting to forty two thousand six hundred thirty three Euros and seventy seven Cents (EUR 42,633.77).

In compliance with article 49-8, paragraph 5) of the law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended any amount allocated to the special reserve by virtue of the former self-holding of the shares hereby cancelled shall now be available for distribution to the shareholders of the Company.

The extraordinary general meeting of the Company also resolved that (i) the difference between the book value of the redeemed shares (ie nominal value increased by the legal reserve) and the redemption price, ie forty two thousand four hundred thirty five Euros and fifty one Cents (EUR 42,435.51) will be paid out of the distributable reserves of the Company and (ii) the corresponding redemption price of five hundred eleven thousand four hundred seven Euros (EUR 511,407) will be credited to the Shareholders' Payables as follows as follows:

Shareholder	Number of S shares redeemed and cancelled	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Other distributable reserves (in EUR)	Redemption price to be paid out of Shareholders' Payables (in EUR)
Altamar Buyout Global II, FCR	-2 291 992	-22 919,92	-2 291,99	-2 281,32	27 493,23
Altamar Buyout Global III, FCR	-1 800 851	-18 008,51	-1 800,85	-1 792,48	21 601,84
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-7 276 164	-72 761,64	-7 276,16	-7 242,33	87 280,13
Edmond de Rothschild SA	-11 369 006	-113 690,06	-11 369,01	-11 316,14	136 375,21
StepStore Azul S.à r.l.	-8 526 754	-85 267,54	-8 526,75	-8 487,10	102 281,39
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-8 526 754	-85 267,54	-8 526,75	-8 487,10	102 281,39
Assurances du Crédit Mutuel IARD . . .	-2 842 251	-28 422,51	-2 842,26	-2 829,04	34 093,81
Total	-42 633 772	-426 337,72	-42 633,77	-42 435,51	511 407,00

Ninth resolution

The extraordinary general meeting resolved to decrease (i) the share capital of the Company by an amount of three hundred seventy four Euro and ninety nine Cents (EUR 374.99) so as to bring it from its current amount of seven million two hundred fifty seven thousand eight hundred Euro and forty one Cents (EUR 7,257,800.41) down to seven million two hundred fifty seven thousand four hundred twenty five Euro and forty two Cents (EUR 7,257,425.42) by cancellation thirty seven thousand four hundred ninety nine (37,499) Class N ordinary shares of the Company of one Cent (EUR 0.01) of nominal value each, and (ii) to reduce a corresponding portion of the legal reserve amounting to thirty seven Euros and fifty Cents (EUR 37.50)

The extraordinary general meeting of the Company resolved that the difference between the book value of the redeemed shares (ie nominal value increased by the legal reserve) and the redemption price, ie four hundred twelve thousand and forty nine Cents (EUR 412.49) shall be allocated to the distributable reserves of the Company.

Shareholder	Number of N shares cancelled	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Allocation to other distributable reserves account (in EUR)
Altamar Buyout Global II, FCR	-2'017	-20.17	-2.02	22.18
Altamar Buyout Global III, FCR	-1'584	-15.84	-1.58	17.42
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-6'400	-64.00	-6.40	70.40

104342

Edmond de Rothschild SA	-10'000	-100.00	-10.00	110.00
StepStore Azul S.à r.l.	-7'501	-75.01	-7.50	82.50
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-7'498	-74.98	-7.50	82.50
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-2'499	-24.99	-2.50	27.49
Total	-37'499	-374.99	-37.50	412.49

Subscriptions - Payments

Thereupon intervened each limited shareholder of the Company, all represented by Christelle Frank by virtue of seven (7) powers of attorney given July 2014 which, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder, the members of the bureau and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The said proxyholder has declared, with respect to each of its principal:

Assurances du Credit Mutuel IARD confirmed its subscription for the respective number of new class O, P, R and S ordinary shares set forth in the previous resolutions and its payment by contribution in kind for payment in nominal value, allocation to the legal reserve, and as the case may be, allocation to other distributable reserves;

Assurance du Credit Mutuel VIE SA confirmed its subscription for the respective number of new class O, P, R and S ordinary shares set forth in the previous resolutions and its payment by contribution in kind for payment in nominal value, allocation to the legal reserve, and as the case may be, allocation to other distributable reserves;

Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun confirmed its subscription for the respective number of new class O, P, R and S ordinary shares set forth in the previous resolutions and its payment by contribution in kind for payment in nominal value, allocation to the legal reserve, and as the case may be, allocation to other distributable reserves;

Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun confirmed its subscription for the respective number of new class O, P, R and S ordinary shares set forth in the previous resolutions and its payment by contribution in kind for payment in nominal value, allocation to the legal reserve, and as the case may be, allocation to other distributable reserves;

Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de Regimen Simplificado confirmed its subscription for the respective number of new class O, P, R and S ordinary shares set forth in the previous resolutions and its payment by contribution in kind for payment in nominal value, allocation to the legal reserve, and as the case may be, allocation to other distributable reserves;

Edmond de Rothschild S.A confirmed its subscription for the respective number of new class O, P, R and S ordinary shares set forth in the previous resolutions and its payment by contribution in kind for payment in nominal value, allocation to the legal reserve, and as the case may be, allocation to other distributable reserves;

StepStone Azur S.à r.l. confirmed its subscription for the respective number of new class O, P, R and S ordinary shares set forth in the previous resolutions and its payment by contribution in kind for payment in nominal value, allocation to the legal reserve, and as the case may be, allocation to other distributable reserves;

Evidence of the value and existence of the above-mentioned receivables was given to the notary by providing an original copy of the report of Audit Conseil Services S.à r.l., independent auditor (*réviseur d'entreprises*) on the contribution in kind, and which conclusion is the following:

“Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and in value to the new shares to be issued with total related legal reserve and other reserves as described above”

The said report, after having been signed “*ne varietur*” by the proxy and the undersigned notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

Tenth resolution

As a consequence of the above resolutions, the extraordinary general meeting of the Company resolved to amend the first two paragraphs of article 6 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth be read as follows:

“ **Art. 6.** The Company has a subscribed capital of seven million two hundred fifty seven thousand four hundred twenty five Euro and forty-two Cents (EUR 7,257,425.42) consisting in one (1) management share, one hundred seventeen million five hundred thirty seven thousand three hundred sixty seven (117,537,367) Class K ordinary shares, sixty three million three hundred fifty three thousand nine hundred sixty six (63,353,966) Class L ordinary shares, one (1) Class N ordinary share, two hundred eighty million one hundred seventy two thousand six hundred four (280,172,604) Class O ordinary shares, eighty nine million eighty six thousand one (89,086,001) Class P ordinary shares, twenty million ninety four thousand ninety four (20,094,094) Class R ordinary shares, one hundred fifty five million four hundred ninety eight thousand five hundred eight (155,498,508) Class S ordinary shares, all in registered form with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

The Class K, Class L, Class N, Class O, Class P, Class R and Class S ordinary shares together with the ordinary shares of other classes which may be issued in the future shall be referred to as the «Ordinary Shares». The Ordinary Shares and the Management Share are hereafter together referred to as a «Share» or the «Shares».”

Eleventh resolution

The extraordinary general meeting of the Company resolved to grant authorization to any one manager of the general partner of the Company, to carry out any action necessary or incidental in relation to the above resolutions, including, without limitation thereto, to record the above decreases and increases of capital of the Company in the shareholders' register of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately EUR 3,500.-.

Power

The above appearing parties hereby give power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually, to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing. In case of divergences between the amounts in numbers, and those written in full words, the latter will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente et unième jour de juillet.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de The Carlyle Group (Luxembourg) JV, une société en commandite par actions, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 5 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 10 octobre 2003 sous le numéro 1054, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Jean-Paul Meyers, pris en date du 31 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 4 mars 2014 sous le numéro 570.

L'assemblée est présidée par Madame Christelle Frank, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (le «Président»).

Le président nomme en qualité de secrétaire Madame Eva Prekub, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marine Leonardis, ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée des actionnaires établit ensuite la liste de présence, qui, après avoir été signée ne varietur par les détenteurs de procurations représentant les associés, restera attachée au présent procès-verbal avec lesdites procurations.

Le Président déclara que:

I. Les actionnaires représentant la totalité du capital social sont présents ou valablement représentés à l'assemblée des actionnaires. L'assemblée des actionnaires pourra donc valablement délibérer et voter concernant tous les points de l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. Approbation d'une augmentation du capital social de la Société pour un montant de sept cent dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-quatre Euros et trente-deux Cents (EUR 719.584,32) pour l'amener de son montant actuel de huit millions dix-huit mille huit cent cinquante et un Euros et trente-neuf Cents (EUR 8.018.851,39) à huit millions sept cent trente-huit mille quatre cent trente-cinq Euros et soixante et onze Cents (EUR 8.738.435,71) par émission de soixante et onze million neuf cent cinquante-huit mille quatre cent trente-deux (71.958.432) nouvelles actions ordinaires de Classe O de la Société d'un Cent (EUR 0,01) de valeur nominale chacune avec une prime d'émission de soixante et onze mille neuf cent cinquante-huit Euros et quarante-trois Cents (EUR 71.958,43)

2. Approbation d'une augmentation du capital social de la Société pour un montant de cent quarante et un mille sept cent quarante Euros et vingt-deux Cents (EUR 141.740,22) pour l'amener de son montant actuel de huit millions sept

cent trente-huit mille quatre cent trente-cinq Euros et soixante et onze Cents (EUR 8.738.435,71) à huit millions huit cent quatre-vingt mille cent soixante-quinze Euros et quatre-vingt-treize Cents (EUR 8.880.175,93) par émission de quatorze million cent soixante-quatorze mille vingt-deux (14.174.022) nouvelles actions ordinaires de Classe P de la Société d'un Cent (EUR 0,01) de valeur nominale chacune avec une prime d'émission de quatorze mille cent soixante-quatorze Euros et trois Cents (EUR 14.174,03);

3. Approbation d'une augmentation du capital social de la Société pour un montant de mille huit cent soixante-quatorze Euros et soixante-douze Cents (EUR 1.874,72) pour l'amener de son montant actuel de huit millions huit cent quatre-vingt mille cent soixante-quinze Euros et quatre-vingt-treize Cents (EUR 8.880.175,93) à huit millions huit cent quatre-vingt-deux mille cinquante Euros et soixante-cinq Cents (EUR 8.882.050,65) par émission de cent quatre-vingt-sept mille quatre cent soixante-douze (187.472) nouvelles actions ordinaires de Classe R de la Société d'un Cent (EUR 0,01) de valeur nominale chacune avec une prime d'émission de cent quatre-vingt-sept Euros et quarante-neuf Cents (EUR 187,49);

4. Approbation d'une augmentation du capital social de la Société pour un montant de neuf cent soixante-sept mille huit cent quatre-vingt-dix-huit Euros et quatre-vingt-douze Cents (EUR 967.898,92) pour l'amener de son montant actuel de huit millions huit cent quatre-vingt-deux mille cinquante Euros et soixante-cinq Cents (EUR 8.882.050,65) à neuf millions huit cent quarante-neuf mille neuf cent quarante-neuf Euros et cinquante-sept Cents (EUR 9.849.949,57) par émission de quatre-vingt-seize million sept cent quatre-vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt-douze (96.789.892) nouvelles actions ordinaires de Classe S de la Société d'un Cent (EUR 0,01) de valeur nominale chacune avec une prime d'émission de quatre-vingt-seize mille sept cent quatre-vingt-neuf Euros et quatre-vingt-neuf Cents (EUR 96.789,89);

5. Reconnaissance d'un rachat d'actions, et approbation d'une réduction du capital social de la Société pour un montant de trois cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-neuf Euros (EUR 395.789,-) pour l'amener de son montant actuel de neuf millions huit cent quarante-neuf mille neuf cent quarante-neuf Euros et cinquante-sept Cents (EUR 9.849.949,57) à neuf millions quatre cent cinquante-quatre mille cent soixante euros et cinquante-sept Cents (EUR 9.454.160,57) par annulation de trente-neuf millions cinq cent soixante-dix mille neuf cent (39.578.900) actions ordinaires de Classe L, auto-détenues par la Société, d'un Cent (EUR 0,01) de valeur nominale chacune;

6. Approbation d'une réduction du capital social de la Société pour un montant de cent quatre-vingt-quatre mille soixante-dix-neuf Euros et soixante-deux Cents (EUR 184.079,62) pour l'amener de son montant actuel de neuf millions quatre cent cinquante-quatre mille cent soixante euros et cinquante-sept Cents (EUR 9.454.160,57) à neuf millions deux cent soixante-dix mille quatre-vingt Euros et quatre-vingt-quinze Cents (EUR 9.270.080,95) par annulation de dix-huit millions quatre cent sept mille neuf cent soixante-deux (18.407.962) actions ordinaires de Classe K de la Société d'un Cent (EUR 0,01) de valeur nominale chacune;

7. Reconnaissance d'un rachat d'actions, et approbation d'une réduction du capital social de la Société pour un montant d'un million cinq cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent quarante-deux Euros et quatre-vingt-deux Cents (EUR 1.585.942,82) pour l'amener de son montant actuel de neuf millions deux cent soixante-dix mille quatre-vingt Euros et quatre-vingt-quinze Cents (EUR 9.270.080,95) à sept millions six cent quatre-vingt-quatre mille cent trente-huit Euros et treize Cents (EUR 7.684.138,13) par annulation de cent cinquante-huit million cinq cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent quatre-vingt-deux (158.594.282) actions ordinaires de Classe R auto-détenues de la Société d'un Cent (EUR 0,01) de valeur nominale chacune;

8. Reconnaissance d'un rachat d'actions, et approbation d'une réduction du capital social de la Société pour un montant de quatre cent vingt-six mille trois cent trente-sept Euros et soixante-douze Cents (EUR 426.337,72) pour l'amener de son montant actuel de sept millions six cent quatre-vingt-quatre mille cent trente-huit Euros et treize Cents (EUR 7.684.138,13) à sept millions deux cent cinquante-sept mille huit cent Euros et quarante et un Cents (EUR 7.257.800,41) par annulation de quarante-deux million six cent trente-trois mille sept cent soixante-douze (42.633.772) actions ordinaires de Classe S auto-détenues de la Société d'un Cent (EUR 0,01) de valeur nominale chacune;

9. Approbation d'une réduction du capital social de la Société pour un montant de trois cent soixante-quatorze Euros et quatre-vingt-dix-neuf Cents (EUR 374,99) pour l'amener de son montant actuel de sept millions deux cent cinquante-sept mille huit cent Euros et quarante et un Cents (EUR 7.257.800,41) à sept millions deux cent cinquante-sept mille quatre cent vingt-cinq Euros et quarante-deux Cents (EUR 7.257.425,42) par annulation de trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (37.499) actions ordinaires de Classe N de la Société d'un Cent (EUR 0,01) de valeur nominale chacune;

10. Modification de l'article 6 des statuts de la Société pour refléter les augmentations et réductions de capital;

11. Autorisation à accorder à tout gérant du gérant commandité de la Société afin d'exécuter toute action nécessaire ou incidente liée à l'enregistrement des réductions et augmentations de capital de la Société mentionnées ci-dessus dans le registre des actionnaires de la Société;

12. Divers.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société pour un montant de sept cent dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-quatre Euros et trente-deux Cents (EUR 719.584,32) pour l'amener de son montant actuel de huit millions dix-huit mille huit cent cinquante et un Euros et trente-neuf Cents (EUR 8.018.851,39)

à huit millions sept cent trente-huit mille quatre cent trente-cinq Euros et soixante et onze Cents (EUR 8.738.435,71) par émission de soixante et onze million neuf cent cinquante-huit mille quatre cent trente-deux (71.958.432) nouvelles actions ordinaires de Classe O de la Société d'un Cent (EUR 0,01) de valeur nominale chacune pour un montant de souscription de sept cent quatre-vingt-onze mille cinq cent quarante-deux Euros et soixante-quinze Cents (EUR 791.542,75) incluant une prime d'émission de soixante et onze mille neuf cent cinquante-huit Euros et quarante-trois Cents (EUR 71.958,43) à allouer ensuite à la réserve légale.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société déclara que le montant total de souscription de sept cent quatre-vingt-onze mille cinq cent quarante-deux Euros et soixante-quinze Cents (EUR 791.542,75) sera entièrement payé par (i) un apport en nature des dettes des actionnaires pour un montant de six mille cinq cent trente-deux Euros et dix Cents (EUR 6.532,10) et (ii) l'incorporation d'une part des réserves distribuables au capital social de la Société pour un montant de sept cent quatre-vingt-cinq mille dix Euros et soixante-cinq Cents (EUR 785.010,65) comme suit:

Actionnaire	Nombre de classe O souscrite	Valeur nominale correspondante (en EUR)	Réserve légale correspondante (en EUR)	Allocation aux autres réserves distribuables (en EUR)	Prix de souscription payés des Dettes des Actionnaires (en EUR)
Altamar Buyout Global II, FCR	3 868 485	38 684,85	3 868,49	-42 202,17	-351,17
Altamar Buyout Global III, FCR	3 039 524	30 395,24	3 039,52	-33 158,85	-275,91
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	12 280 906	122 809,06	12 280,91	-133 975,22	-1 114,75
Edmond de Rothschild SA	19 188 916	191 889,16	19 188,90	-209 336,23	-1 741,83
StepStore Azul S.à r.l.	14 391 686	143 916,86	14 391,69	-157 002,08	-1 306,47
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	14 391 686	143 916,86	14 391,69	-157 002,14	-1 306,41
Assurances du Crédit Mutuel IARD	4 797 229	47 972,29	4 797,23	-52 333,96	-435,56
Total	71 958 432	719 584,32	71 958,43	-785 010,65	-6 532,10

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société pour un montant de cent quarante et un mille sept cent quarante Euros et vingt-deux Cents (EUR 141.740,22) pour l'amener de son montant actuel de huit millions sept cent trente-huit mille quatre cent trente-cinq Euros et soixante et onze Cents (EUR 8.738.435,71) à huit millions huit cent quatre-vingt mille cent soixante-quinze Euros et quatre-vingt-treize Cents (EUR 8.880.175,93) par émission de quatorze million cent soixante-quatorze mille vingt-deux (14.174.022) nouvelles actions ordinaires de Classe P de la Société d'un Cent (EUR 0,01) de valeur nominale chacune pour un montant de souscription de cent cinquante-cinq mille neuf cent quatorze Euros et vingt-cinq Cents (EUR 155.914,25) incluant une prime d'émission de quatorze mille cent soixante-quatorze Euros et trois Cents (EUR 14.174,03) à allouer ensuite à la réserve légale.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société déclara que le montant total de souscription de cent cinquante-cinq mille neuf cent quatorze Euros et vingt-cinq Cents (EUR 155.914,25) sera entièrement payé par l'incorporation d'une part des réserves distribuables au capital social de la Société comme suit:

Actionnaire	Nombre de classe P souscrite	Valeur nominale correspondante (en EUR)	Réserve légale correspondante (en EUR)	Allocation aux autres réserves distribuables (en EUR)	Prix de souscription payés des Dettes des Actionnaires (en EUR)
Altamar Buyout Global II, FCR	761 995	7 619,95	762,00	-8 381,95	0,00
Altamar Buyout Global III, FCR	598 711	5 987,11	598,71	-6 585,82	0,00
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	2 419 033	24 190,33	2 419,03	-26 609,36	0,00
Edmond de Rothschild SA	3 779 739	37 797,39	3 779,74	-41 577,13	0,00
StepStore Azul S.à r.l.	2 834 804	28 348,04	2 834,81	-31 182,85	0,00
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	2 834 804	28 348,04	2 834,81	-31 182,85	0,00
Assurances du Crédit Mutuel IARD	944 936	9 449,36	944,93	-10 394,29	0,00
Total	14 174 022	141 740,22	14 174,03	-155 914,25	0,00

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société pour un montant de mille huit cent soixante-quatorze Euros et soixante-douze Cents (EUR 1.874,72) pour l'amener de son montant actuel de huit millions huit cent quatre-vingt mille cent soixante-quinze Euros et quatre-vingt-treize Cents (EUR 8.880.175,93) à huit millions huit cent quatre-vingt-deux mille cinquante Euros et soixante-cinq Cents (EUR 8.882.050,65) par émission de cent quatre-vingt-sept mille quatre cent soixante-douze (187.472) nouvelles actions ordinaires de Classe R de la Société d'un Cent (EUR 0,01) de valeur nominale chacune pour un montant de souscription de deux mille soixante-deux Euros et vingt et un Cents (EUR 2.062,21) incluant une prime d'émission de cent quatre-vingt-sept Euros et quarante-neuf Cents (EUR 187,49) à allouer ensuite à la réserve légale.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société déclara que le montant total de souscription de deux mille soixante-deux Euros et vingt et un Cents (EUR 2.062,21) sera entièrement payé par l'incorporation d'une part des réserves distribuables au capital social de la Société comme suit:

Actionnaire	Nombre de classe R souscrite	Valeur nominale correspondante (en EUR)	Réserve légale correspondante (en EUR)	Allocation aux autres réserves distribuables (en EUR)	Prix de souscription payés des Dettes des Actionnaires (en EUR)
Altamar Buyout Global II, FCR	10 078	100,78	10,08	-110,86	0,00
Altamar Buyout Global III, FCR	7 919	79,19	7,92	-87,11	0,00
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	31 995	319,95	32,00	-351,95	0,00
Edmond de Rothschild SA	49 992	499,92	50,00	-549,92	0,00
StepStore Azul S.à r.l.	37 494	374,94	37,50	-412,44	0,00
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	37 494	374,94	37,50	-412,44	0,00
Assurances du Crédit Mutuel IARD	12 500	125,00	12,49	-137,49	0,00
Total	187 472	1 874,72	187,49	-2 062,21	0,00

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société pour un montant neuf cent soixante-sept mille huit cent quatre-vingt-dix-huit Euros et quatre-vingt-douze Cents (EUR 967.898,92) pour l'amener de son montant actuel de huit millions huit cent quatre-vingt-deux mille cinquante Euros et soixante-cinq Cents (EUR 8.882.050,65) à neuf millions huit cent quarante-neuf mille neuf cent quarante-neuf Euros et cinquante-sept Cents (EUR 9.849.949,57) par émission de quatre-vingt-seize million sept cent quatre-vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt-douze (96.789.892) nouvelles actions ordinaires de Classe S de la Société d'un Cent (EUR 0,01) de valeur nominale chacune pour un montant de souscription d'un million soixante-quatre mille six cent quatre-vingt-huit Euros et quatre-vingt-un Cents (EUR 1.064.688,81) incluant une prime d'émission de quatre-vingt-seize mille sept cent quatre-vingt-neuf Euros et quatre-vingt-neuf Cents (EUR 96.789,89) à allouer ensuite à la réserve légale.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société déclara que le montant total de souscription d'un million soixante-quatre mille six cent quatre-vingt-huit Euros et quatre-vingt-un Cents (EUR 1.064.688,81) sera entièrement payé par l'incorporation d'une part des réserves distribuables au capital social de la Société comme suit:

Actionnaire	Nombre de classe S souscrite	Valeur nominale correspondante (en EUR)	Réserve légale correspondante (en EUR)	Allocation aux autres réserves distribuables (en EUR)	Prix de souscription payés des Dettes des Actionnaires (en EUR)
Altamar Buyout Global II, FCR	5 203 425	52 034,25	5 203,42	-57 237,67	0,00
Altamar Buyout Global III, FCR	4 088 405	40 884,05	4 088,41	-44 972,46	0,00
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	16 518 808	165 188,08	16 518,81	-181 706,89	0,00
Edmond de Rothschild SA	25 810 638	258 106,38	25 810,64	-283 917,02	0,00
StepStore Azul S.à r.l.	19 357 978	193 579,78	19 357,98	-212 937,76	0,00
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	19 357 978	193 579,78	19 357,98	-212 937,76	0,00

Assurances du Crédit Mutuel

IARD	6 452 660	64 526,60	6 452,65	-70 979,25	0,00
Total	96 789 892	967 898,92	96 789,89	-1 064 688,81	0,00

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé de reconnaître que, peu avant ou à la date des présentes, la Société a racheté trente-neuf millions cinq cent soixante-dix-huit mille neuf cent (39.578.900) actions ordinaires de Classe L auto-détenues de la Société d'un Cent (EUR 0,01) de valeur nominale chacune, à valeur de marché («VM») pour un montant d'un million quatre cent soixante-cinq mille trois cent soixante-dix-neuf Euros (EUR 1.465.379,00). L'assemblée générale extraordinaire a décidé maintenant de procéder à (i) une réduction du capital social de la Société pour un montant de de trois cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-neuf Euros (EUR 395.789) pour l'amener de son montant actuel de pour l'amener de son montant actuel de neuf millions huit cent quarante-neuf mille neuf cent quarante-neuf Euros et cinquante-sept Cents (EUR 9.849.949,57) à neuf millions quatre cent cinquante-quatre mille cent soixante euros et cinquante-sept Cents (EUR 9.454.160,57) par annulation de trente-neuf millions cinq cent soixante-dix-huit mille neuf cent (39.578.900) actions ordinaires de Classe L auto-détenues par la Société d'un Cent (EUR 0,01) de valeur nominale chacune et (ii) une réduction d'une portion correspondante de la réserve légale s'élevant à trente-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit Euros et quatre-vingt-dix Cents (EUR 39.578,90).

En application de l'article 49-8, alinéa 5), de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle qu'amendée, tout montant alloué à la réserve spéciale constituée en raison de l'auto-détention des actions susmentionnées et maintenant annulées en vertu des présentes devient distribuable aux actionnaires de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a également décidé que (i) la différence entre la valeur comptable des actions annulées (la valeur nominale augmentée par la réserve légale) et le prix de rachat d'un million trente mille onze Euros et dix Cents (EUR 1.030.011,10) sera payée des autres réserves distribuables de la Société et (ii) le prix de rachat correspondant d'un million quatre cent soixante-cinq mille trois cent soixante-dix-neuf Euros (EUR 1.465.379) sera crédité aux dettes des actionnaires (les «Dettes des Actionnaires»).

Actionnaire	Nombre de classe L rachetées et annulées	Valeur nominale correspondante (en EUR)	Réserve légale correspondante (en EUR)	Allocation aux autres réserves distribuables (en EUR)	Prix de rachat alloué aux Dettes des Actionnaires (en EUR)
Altamar Buyout Global II, FCR . . .	-2 127 762	-21 277,62	-2 127,76	-55 373,40	78 778,78
Altamar Buyout Global III, FCR	-1 671 813	-16 718,13	-1 671,81	-43 507,67	61 897,61
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-6 754 799	-67 547,99	-6 754,80	-175 788,56	250 091,35
Edmond de Rothschild SA	-10 554 373	-105 543,73	-10 554,37	-274 669,63	390 767,74
StepStore Azul S.à r.l.	-7 915 780	-79 157,80	-7 915,78	-206 002,22	293 075,80
Assurances du Crédit Mutuel SA	-7 915 780	-79 157,80	-7 915,78	-206 002,22	293 075,80
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-2 638 593	-26 385,93	-2 638,59	-68 667,40	97 691,93
Total	-39 578 900	-395 789,00	-39 578,90	-1 030 011,10	1 465 379,00

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé de réduire (i) le capital social de la Société de cent quatre-vingt-quatre mille soixante-dix-neuf Euros et soixante-deux Cents (EUR 184.079,62) pour l'amener de son montant actuel de neuf millions quatre cent cinquante-quatre mille cent soixante euros et cinquante-sept Cents (EUR 9.454.160,57) à neuf millions deux cent soixante-dix mille quatre-vingt Euros et quatre-vingt-quinze Cents (EUR 9.270.080,95) par annulation de dix-huit million quatre cent sept mille neuf cent soixante-deux (18.407.962) actions ordinaires de Classe K de la Société d'un Cent (EUR 0,01) de valeur nominale chacune, et (ii) la portion correspondante de la réserve légale s'élevant à dix-huit mille quatre cent sept Euros et quatre-vingt-seize Cents (EUR 18.407,96).

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé que la différence entre la valeur comptable des actions annulées (la valeur nominale augmentée par la réserve légale) et le prix de rachat de deux cent deux mille quatre cent quatre-vingt-sept Euros et cinquante-huit Cents (EUR 202.487,58) sera allouée aux réserves distribuables de la comme suit:

Actionnaire	Nombre de classe K annulées	Valeur nominale correspondante (en EUR)	Réserve légale correspondante (en EUR)	Allocation aux autres réserves
-------------	-----------------------------	---	--	--------------------------------

				distribuables (en EUR)
Altamar Buyout Global II, FCR	-989 612	-9 896,12	-989,61	10 885,73
Altamar Buyout Global III, FCR	-777 552	-7 775,52	-777,56	8 553,08
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-3 141 626	-31 416,26	-3 141,62	34 557,88
Edmond de Rothschild SA	-4 908 790	-49 087,90	-4 908,79	53 996,69
StepStore Azul S.à r.l.	-3 681 592	-36 815,92	-3 681,60	40 497,52
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-3 681 592	-36 815,92	-3 681,60	40 497,52
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-1 227 198	-12 271,98	-1 227,18	13 499,16
Total	-18 407 962	-184 079,62	-18 407,96	202 487,58

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé de reconnaître que, peu avant ou à la date des présentes, la Société a racheté cent cinquante-huit million cinq cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent quarante-vingt-deux (158.594.282) actions ordinaires de Classe R de la Société d'un Cent (EUR 0,01) de valeur nominale chacune, à VM pour un montant de deux million huit cent neuf mille cinq cent quatre-vingt-neuf Euros (EUR 2.809.589,00). L'assemblée générale extraordinaire a décidé maintenant de réduire (i) le capital social de la Société pour un montant d'un million cinq cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent quarante-deux Euros et quatre-vingt-deux Cents (EUR 1.585.942,82) pour l'amener de son montant actuel de neuf millions deux cent soixante-dix mille quatre-vingt Euros et quatre-vingt-quinze Cents (EUR 9.270.080,95) à sept millions six cent quatre-vingt-quatre mille cent trente-huit Euros et treize Cents (EUR 7.684.138,13) par annulation de cent cinquante-huit million cinq cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent quatre-vingt-deux (158.594.282) actions ordinaires de Classe R auto-détenues de la Société d'un Cent (EUR 0,01) de valeur nominale chacune et (ii) la portion correspondante de la réserve légale s'élevant à cent cinquante-huit mille cinq cent quatre-vingt-quatorze Euros et vingt-huit Cents (EUR 158.594,28).

En application de l'article 49-8, alinéa 5), de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle qu'amendée, tout montant alloué à la réserve spéciale constituée en raison de l'auto-détention des actions susmentionnées et maintenant annulées en vertu des présentes devient distribuable aux actionnaires de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a également décidé que (i) la différence entre la valeur comptable des actions annulées (la valeur nominale augmentée par la réserve légale) et le prix de rachat d'un million soixante-cinq mille cinquante et un Euros et quatre-vingt-dix Cents (EUR 1.065.051,90) sera payée des autres réserves distribuables de la Société et (ii) le prix de rachat correspondant de deux million huit cent neuf mille cinq cent quatre-vingt-neuf Euros (EUR 2.809.589,00) sera crédité aux Dettes des Actionnaires comme suit:

Actionnaire	Nombre de classe R rachetées et annulées	Valeur nominale correspondante (en EUR)	Réserve légale correspondante (en EUR)	Autres réserves distribuables (en EUR)	Prix de rachat à payer des Dettes des Actionnaires (en EUR)
Altamar Buyout Global II, FCR	-8 526 029	-85 260,29	-8 526,03	-57 257,19	151 043,51
Altamar Buyout Global III, FCR	-6 699 022	-66 990,22	-6 699,02	-44 987,79	118 677,03
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-27 066 757	-270 667,57	-27 066,76	-181 768,86	479 503,19
Edmond de Rothschild SA	-42 291 809	-422 918,09	-42 291,81	-284 013,84	749 223,74
StepStore Azul S.à r.l.	-31 718 856	-317 188,56	-31 718,86	-213 010,38	561 917,80
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-31 718 856	-317 188,56	-31 718,86	-213 010,38	561 917,80
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-10 572 953	-105 729,53	-10 572,94	-71 003,46	187 305,93
Total	-158 594 282	-1 585 942,82	-158 594,28	-1 065 051,90	2 809 589,00

Huitième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé de reconnaître que, peu avant ou à la date des présentes, la Société a racheté quarante-deux million six cent trente-trois mille sept cent soixante-douze (42.633.772) actions ordinaires de Classe S de la Société d'un Cent (EUR 0,01) de valeur nominale chacune, à VM pour un montant de cinq cent onze mille quatre cent sept Euros (EUR 511.407,00). L'assemblée générale extraordinaire a décidé maintenant de réduire (i) le capital social de la Société pour un montant de quatre cent vingt-six mille trois cent trente-sept Euros et soixante-douze Cents (EUR 426.337,72) pour l'amener de son montant actuel de sept millions six cent quatre-vingt-quatre mille

cent trente-huit Euros et treize Cents (EUR 7.684.138,13) à sept millions deux cent cinquante-sept mille huit cent Euros et quarante et un Cents (EUR 7.257.800,41) par annulation de quarante-deux million six cent trente-trois mille sept cent soixante-douze (42.633.772) actions ordinaires de Classe S auto-détenues de la Société d'un Cent (EUR 0,01) de valeur nominale chacune, et (ii) la portion correspondante de la réserve légale s'élevant à quarante-deux mille six cent trente-trois Euros et soixante-dix-sept Cents (EUR 42.633,77).

En application de l'article 49-8, alinéa 5), de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle qu'amendée, tout montant alloué à la réserve spéciale constituée en raison de l'auto-détention des actions susmentionnées et maintenant annulées en vertu des présentes devient distribuable aux actionnaires de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a également décidé que (i) la différence entre la valeur comptable des actions annulées (la valeur nominale augmentée par la réserve légale) et le prix de rachat de quarante-deux mille quatre cent trente-cinq Euros et cinquante et un Cents (EUR 42.435,51) sera payée des autres réserves distribuables de la Société et (ii) le prix de rachat correspondant de cinq cent onze mille quatre cent sept Euros (EUR 511.407,00) sera crédité aux Dettes des Actionnaires comme suit:

Actionnaire	Nombre de classe S rachetées et annulées	Valeur nominale correspondante (en EUR)	Réserve légale correspondante (en EUR)	Autres réserves distribuables (en EUR)	Prix de rachat à payer des Dettes des Actionnaires (en EUR)
Altamar Buyout Global II, FCR	-2 291 992	-22 919,92	-2 291,99	-2 281,32	27 493,23
Altamar Buyout Global III, FCR	-1 800 851	-18 008,51	-1 800,85	-1 792,48	21 601,84
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-7 276 164	-72 761,64	-7 276,16	-7 242,33	87 280,13
Edmond de Rothschild SA	-11 369 006	-113 690,06	-11 369,01	-11 316,14	136 375,21
StepStore Azul S.à r.l.	-8 526 754	-85 267,54	-8 526,75	-8 487,10	102 281,39
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-8 526 754	-85 267,54	-8 526,75	-8 487,10	102 281,39
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-2 842 251	-28 422,51	-2 842,26	-2 829,04	34 093,81
Total	-42 633 772	-426 337,72	-42 633,77	-42 435,51	511 407,00

Neuvième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé de réduire (i) le capital social de la Société de trois cent soixante-quatorze Euros et quatre-vingt-dix-neuf Cents (EUR 374,99) pour l'amener de son montant actuel de sept millions deux cent cinquante-sept mille huit cent Euros et quarante et un Cents (EUR 7.257.800,41) à sept millions deux cent cinquante-sept mille quatre cent vingt-cinq Euros et quarante-deux Cents (EUR 7.257.425,42) par annulation de trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (37.499) actions ordinaires de Classe N de la Société d'un Cent (EUR 0,01) de valeur nominale chacune, et (ii) la portion correspondante de la réserve légale s'élevant à trente-sept Euros et cinquante Cents (EUR 37,50).

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé que la différence entre la valeur comptable des actions annulées (la valeur nominale augmentée par la réserve légale) et le prix de rachat de quatre cent douze Euros et quarante-neuf Cents (EUR 412,49) sera allouée aux réserves distribuables de la comme suit:

Actionnaire	Nombre d'actions de classe N annulées	Valeur nominale correspondante (en EUR)	Réserve légale correspondante (en EUR)	Allocation aux autres réserves distribuables (en EUR)
Altamar Buyout Global II, FCR	-2'017	-20.17	-2.02	22.18
Altamar Buyout Global III, FCR	-1'584	-15.84	-1.58	17.42
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-6'400	-64.00	-6.40	70.40
Edmond de Rothschild SA	-10'000	-100.00	-10.00	110.00
StepStore Azul S.à r.l.	-7'501	-75.01	-7.50	82.50
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-7'498	-74.98	-7.50	82.50
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-2'499	-24.99	-2.50	27.49
Total	-37'499	-374.99	-37.50	412.49

Est alors intervenu chaque actionnaire commanditaire de la Société, tous représentés par Christelle Frank en vertu de sept (7) procurations données en juillet 2014 et qui, signées ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Ledit mandataire a déclaré ce qui suit, relativement à chacun de ses mandants:

Assurances du Credit Mutuel IARD a confirmé souscrire le nombre respectif de nouvelles actions O, P,R et S énoncé dans les résolutions précédentes, et vouloir les libérer par apport en nature en valeur nominale, allocation à la réserve légale, et le cas échéant, allocation aux autres réserves distribuables;

Assurance du Credit Mutuel VIE SA a confirmé souscrire le nombre respectif de nouvelles actions O, P,R et S énoncé dans les résolutions précédentes, et vouloir les libérer par apport en nature en valeur nominale, allocation à la réserve légale, et le cas échéant, allocation aux autres réserves distribuables;

Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun a confirmé souscrire le nombre respectif de nouvelles actions O, P,R et S énoncé dans les résolutions précédentes, et vouloir les libérer par apport en nature en valeur nominale, allocation à la réserve légale, et le cas échéant, allocation aux autres réserves distribuables;

Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun a confirmé souscrire le nombre respectif de nouvelles actions O, P,R et S énoncé dans les résolutions précédentes, et vouloir les libérer par apport en nature en valeur nominale, allocation à la réserve légale, et le cas échéant, allocation aux autres réserves distribuables;

Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de Regimen Simplificado a confirmé souscrire le nombre respectif de nouvelles actions O, P,R et S énoncé dans les résolutions précédentes, et vouloir les libérer par apport en nature en valeur nominale, allocation à la réserve légale, et le cas échéant, allocation aux autres réserves distribuables.;

Edmond de Rothschild S.A. a confirmé souscrire le nombre respectif de nouvelles actions O, P,R et S énoncé dans les résolutions précédentes, et vouloir les libérer par apport en nature en valeur nominale, allocation à la réserve légale, et le cas échéant, allocation aux autres réserves distribuables;

StepStone Azur S.à r.l. a confirmé souscrire le nombre respectif de nouvelles actions O, P,R et S énoncé dans les résolutions précédentes, et vouloir les libérer par apport en nature en valeur nominale, allocation à la réserve légale, et le cas échéant, allocation aux autres réserves distribuables;

La preuve de la valeur et de l'existence de la créance susmentionnée a été donnée au notaire par la remise d'un original du rapport de l'apport en nature de Audit Conseil S.à r.l., auditeur indépendant (réviseur d'entreprises), dont la conclusion est la suivante:

“Basé sur ce qui a été développé et décrit ci-dessus, rien n'a attiré notre attention qui nous porte à croire que la valeur de l'apport en nature ne correspond pas au moins en son nombre et en sa valeur aux nouvelles actions à émettre avec le total des réserves légales et autres réserves comme décrit ci-dessus.”

Ledit rapport, après avoir été signé “ne varietur” par le mandataire et le notaire instrumentant, sera joint au présent acte afin d'être enregistré avec ce dernier.

Dixième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, l'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé de modifier les deux premiers paragraphes de l'article 6 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** La Société a un capital souscrit de sept millions deux cent cinquante-sept mille quatre cent vingt-cinq Euros et quarante-deux Cents (EUR 7.257.425,42) représenté par une (1) action de commandité, cent dix-sept millions cinq cent trente-sept mille trois cent soixante-sept (117,537.367) actions ordinaires de Classe K, soixante-trois millions trois cent cinquante-trois mille neuf cent soixante-six (63.353.966) actions ordinaires de Classe L, une (1) actions ordinaire de Classe N, deux cent quatre-vingt millions cent soixante-douze mille six cent quatre (280.172.604) actions ordinaires de Classe O, quatre-vingt-neuf millions quatre-vingt-six mille une (89.086.001) actions ordinaires de Classe P, vingt millions quatre-vingt-quatorze mille quatre-vingt-quatorze (20.094.094) actions ordinaires de Classe R, cent cinquante-cinq millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent huit (155.498.508) actions ordinaires de Classe S, toutes nominatives et d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Les actions ordinaires de Classe K, de Classe L, de Classe N, de Classe O, de Classe P, de Classe R et de Classe S, ensemble avec les actions ordinaires d'autres classes qui pourront être émises dans le futur seront dénommées ci-après les «Actions Ordinaires». Les Actions Ordinaires ensemble avec l'Action Commanditée sont dénommées ci-après l'«Action» ou les «Actions».

Onzième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé l'autorisation à accorder à tout gérant du gérant commandité de la Société afin d'exécuter toute action nécessaire ou incidente liée aux résolutions ci-dessus, incluant mais sans limitation, l'enregistrement des réductions et augmentations de capital de la Société mentionnées ci-dessus dans le registre des actionnaires de la Société.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses et rémunération et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à la somme de EUR 3.500,-.

Les parties comparantes donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'Etude du notaire soussigné, agissant individuellement à corriger, rectifier, ratifier et signer toute erreur, omission ou fautes de frappes au présent acte.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi. En cas de divergences entre les sommes écrites en chiffres et en toutes lettres, ce dernier sera déterminant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en date du jour mentionné au début du document.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, lesdites personnes ont signé avec le notaire le présent acte, aucun actionnaire n'exprimant le désir de signer.

Signé: Frank, Prekub, Leonardis, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 5 août 2014. Relation: RED/2014/1742. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 11 août 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014129015/892.

(140145383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Calicot, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 260.230.306,00.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 169.912.

La version abrégée des comptes au 31 décembre 2012 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014081455/11.

(140096547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Chesnut Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.400.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 2 juin 2014

1. Mme Leysan SCHÖMANN a démissionné de son mandat de gérante B.
2. M. Jean-Christophe DAUPHIN a démissionné de son mandat de gérant B.
3. Mme Olena REBROVA, administrateur de sociétés, née à Kharkiv (Ukraine), le 15 septembre 1978, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante B, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée.
4. M. Nicolas GASZTONYI, administrateur de sociétés, né à Etterbeek (Belgique), le 11 août 1965, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant B, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 13 juin 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Chesnut Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014082905/20.

(140098633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Basic Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 46.465.

The shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which is going to be held at the registered office on 25 August 2014 at 3.00 p.m., before notary, with the following agenda:

Agenda:

1. Decision to put the Company into liquidation.
2. Appointment of a liquidator and determination of its powers.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2014122065/534/14.

Information, Systèmes et Développement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2335 Luxembourg, 52, rue N.S. Pierret.

R.C.S. Luxembourg B 108.583.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés réunie le 16 mai 2014

Lors de l'assemblée générale tenue au siège social de la société le 16 mai 2014, la résolution suivante a été prise à l'unanimité:

L'assemblée approuve la cession des parts (10) de Mademoiselle Francine Turck à Monsieur Thierry Paccoud qui s'effectue conformément à l'article 6 (cession des parts entre associés) et qui fait l'objet d'une compensation équivalent à 10 parts sociales (125 € x 10 = 1 250 €).

Luxembourg, le 12 juin 2014.

Pour extrait conforme

INSYDE SARL

Référence de publication: 2014083104/16.

(140097850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

GTB Global Assets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 185.425.

EXTRAITIl résulte de la décision du conseil d'administration tenu en date du 23 mai 2014 que le siège de la société est transféré du 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg à compter du 1^{er} juin 2014.Les administrateurs mentionnés ci-dessous résident professionnellement au 50, rue Charles Martel 1^{er} étage L-2134 Luxembourg:

- Claude ZIMMER
- Hendrik H.J. (Rob) KEMMERLING
- Rob SONNENSCHNEIN

L'administrateur Luxglobal Management S.à r.l., réside professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg.

Le représentant permanent Monsieur Rob SONNENSCHNEIN réside professionnellement au 50, rue Charles Martel 1^{er} étage L-2134 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014083084/22.

(140098361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.